

# CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ | EUROMÉTROPOLE DE METZ

## GUIDE DES ENSEIGNEMENTS



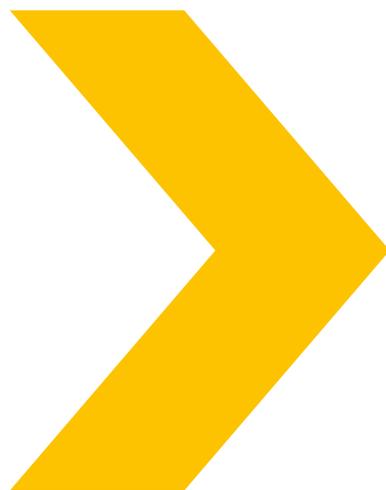
24  
25

THÉÂTRE  
MUSIQUE  
DANSE

# SOMMAIRE



- 4** **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DISCIPLINES ENSEIGNÉES**
- 8** **ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES**
  - 8..... ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
  - 8..... ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE
  - 9..... HORAIRES ADAPTÉS : CHAM/CHAD/S2TMD/AHOR
- 10** **PARCOURS PREMIERS PAS**
- 14** **PARCOURS DIPLOMANT DU 1<sup>ER</sup> CYCLE AU 3<sup>E</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ**
  - 14..... PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLOMANT
  - 14..... LE CURSUS 3<sup>E</sup> CYCLE
- 16** **ÉTUDES MUSICALES**
  - 18..... **PARCOURS DIPLOMANTS EN HORAIRES TRADITIONNELS ET EN HORAIRES AMÉNAGÉS**
    - 18..... Formation musicale
    - 20..... Instrument (musique classique et musique ancienne)
    - 22..... Jeunes voix (chant polyphonique et soliste)
    - 22..... Chant lyrique
    - 24..... Accompagnement au piano
    - 26..... Direction d'orchestre
    - 28..... Direction de chœur
    - 28..... Écriture
    - 30..... Composition
    - 32..... Culture musicale
    - 34..... Jazz
  - 36..... **AUTRES PARCOURS MUSIQUE**
    - 36..... Parcours accompagné instrument
    - 36..... Parcours accompagné du département culture et création
    - 37..... Parcours libre culture musicale
    - 37..... Parcours pratique collective
    - 37..... Parcours adapté
  - 38..... **PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES**
  - 40..... **PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES**
- 42** **ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES**
  - 44..... **PARCOURS DIPLOMANT EN HORAIRES TRADITIONNELS**
  - 46..... **PARCOURS DIPLOMANT EN HORAIRES AMÉNAGÉS**
- 48** **ÉTUDES THÉÂTRALES**
  - 50..... **PARCOURS DIPLOMANT : TRADITIONNEL, HORAIRES ADAPTÉS, CLASSE PRÉPARATOIRE**
  - 50..... **PARCOURS ACCOMPAGNÉ THÉÂTRE**



# EDITO

## UN LIEU D'APPRENTISSAGE & DE RENCONTRES ARTISTIQUES



Partenaire à part entière, engagé dans la politique culturelle de son territoire au côté de grands équipements culturels tels que l'Opéra-Théâtre, la Cité musicale-Metz (Arsenal, BAM et Trinitaires), le musée de la Cour d'Or, le Centre Pompidou-Metz, le Festival Passage, l'Espace Koltès..., l'action culturelle du Conservatoire à Rayonnement Régional tient une place essentielle dans le parcours de formation de ses nombreux élèves.

Grace à une politique tarifaire ambitieuse allant jusqu'à proposer parfois la gratuité, ils sont des centaines à fréquenter à raison d'une à deux fois par semaine l'un ou l'autre de ces établissements emblématiques de notre métropole. C'est ainsi que toute une génération d'élèves intègre ce que l'on appelle l'école du spectateur, en complément de leurs cours hebdomadaires. Devenir artiste, c'est bien sûr apprendre et pratiquer un art — chorégraphique, musical ou théâtral —, mais c'est également aller au spectacle, découvrir des auteurs, des compositeurs, des chorégraphes, et des interprètes pour s'émerveiller, être interpellé voire questionné, s'exalter. Bref, avoir le cœur battant pour éveiller sa curiosité et poser son propre regard sur le monde.

Mais le conservatoire, c'est aussi l'école de la scène. 250 manifestations sont organisées en son sein ou en dehors des murs. Produits par les petits et les grands dans le cadre de l'Enseignement Artistique Spécialisé ou de l'Éducation Artistique et Culturelle grâce au contrat territorial « 100% EAC », ces temps forts rythment les progrès des élèves tout au long de leur parcours. Ils favorisent la rencontre, le lien entre les classes et le public : 28 000 spectateurs l'année passée !

S'inscrire au conservatoire, c'est certes apprendre la musique, la danse ou l'art théâtral mais aussi contribuer à cette magnifique dynamique culturelle.

- 52 SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE
- 54 INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION
- 56 MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE
- 58 ACCUEIL DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP
- 59 ENGAGEMENT DES ÉLÈVES,  
DES FAMILLES ET DU CONSERVATOIRE
- 60 QUESTIONS DE PARENTS
- 62 TARIFS
- 64 ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
- 65 INFORMATIONS PRATIQUES

### **François GROSIDIER,**

Président de l'Eurométropole de Metz  
Maire de Metz  
Conseiller régional du Grand Est  
Membre honoraire du Parlement

# ÉQUIPE

## PÉDAGOGIQUE

# & DISCIPLINES

## ENSEIGNÉES



### MUSIQUE

#### CORDES

##### Violon

CARCELES-WOLOCZYN Anna  
DELLINGER Catherine  
DORIGNAC Karine  
HABIG Hélène  
PONS André

##### Alto

ABEILHOU Marion  
ROTH Vincent

##### Violoncelle

ADOLPHE Jean  
EGLOFF Klara

##### Contrebasse

MARTY Nicolas

##### Coordinatrice

HABIG Hélène

#### VENTS / BOIS

##### Flûte traversière

DOMINSKI Juliette  
PAC Manon  
PINET Jean-Pierre

##### Hautbois

SABLON André  
VERNET Léa

##### Clarinette

DENTRESANGLE Joan  
GOUBERT Éric

##### Basson

BURGER Yaël

##### Saxophone

CARCELES Cédric  
FAVRE D'ÉCHALLENS Grégoire

##### Coordonatrice

DENTRESANGLE Joan

#### VENTS / CUIVRES

##### Trompette

KLEIN Simon  
MARQUES Steve

##### Cor, cor naturel (initiation)

MALLARD-LACHAUX Séverine

##### Trombone

LALLEMENT Paul

##### Tuba

TUTIN Arnaud

##### Coordinateur

LALLEMENT Paul

#### INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

##### Accordéon

ACCARD Thierry

##### Percussions

CHARTIER Éric  
SCHOENHENTZ-KZINK Frédéric

##### Guitare

BARTHOLMÉ Jean-Valéry  
FARGEAS Romain  
LE Anh-Cuong

##### Harpe

COURBIN-PENARD Eléonore

##### Coordinateur

ACCARD Thierry

#### PIANO

##### Piano

BECK Sébastien  
BOUBEL Juliette  
DELACOUR Philippe  
DORIGNAC Christophe  
FRATI Romain  
KACI Leslie  
MORIN-DELLINGER Marie-Paule  
RÉTIF Rachel  
SIMON Florent  
Non nommé

##### Lecture à vue

DURANT Christophe

Piano complémentaire, réduction  
d'orchestre, harmonie au clavier  
LESCALIER Victoria

##### Coordinateur

DELACOUR Philippe





## MUSIQUE ANCIENNE

### Clavecin

BUCHER Anne-Catherine

### Cor naturel (initiation)

MALLARD-LACHAUX Séverine

### Flûte à bec

FEUILLIE Isabelle  
REBREYEND Sophie

### Hautbois baroque

REBREYEND Sophie

### Orgue

BASSE CONTINUE  
CHANON Anne-Gaëlle

### Traverso

PINET Jean-Pierre

### Viole de gambe

FEUILLIE Isabelle

### Coordinatrice

BUCHER Anne-Catherine

## ACCOMPAGNEMENT PIANO

### Accompagnement musique

BOUBEL Juliette

### Accompagnement danse

CUIRET Sébastien

### Accompagnatrices des classes instrumentales

BELLER-PORTE Odile  
BOCHET Sarah  
BOUBEL Juliette  
MENDOZA Valérie

### Accompagnatrice classe de chant

BÈGUE Aurélie

### Coordinatrice

MENDOZA Valérie

## JAZZ

### Batterie

ROBIN Jean-Marc

### Guitare

COURTNEY Sylvain

### Guitare basse et contrebasse

LAURENT Gautier

### Jazz vocal

AGULHON-GRASCHAIRE Valérie

### Piano

ESCOMS Stéphane  
GOUALCH Pierre-Alain

### Saxophone et instruments mélodiques

PRUD'HOMME Damien

### Arrangement

COURTNEY Sylvain

### Formation musicale jazz

COURTNEY Sylvain  
RUSÉ Renaud

### Harmonie

ESCOMS Stéphane

### Histoire du jazz

PRUD'HOMME Damien

### Coordinateur

PRUD'HOMME Damien



# MUSIQUE

## VOIX

**Chant lyrique**  
MORALES Juan Carlos

**Technique vocale**  
SGARD Bertha

**Jeunes voix  
(cursus voix enfants/adolescents)**  
GILGEMANN Maryline  
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle  
HOERNER Annick

**Coordinatrice voix**  
HOERNER Annick

**Coordinatrice chant choral  
lié à la FM**  
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle

## CULTURE ET CRÉATION

**Histoire de la musique,  
commentaire d'écoute,  
médiation musicale et analyse**  
JOUSSE Eurydice

**Composition, orchestration  
et analyse**  
ZAPPONI Filippo

**Écriture**  
CLAUSSE Barbara

**Direction de chœur**  
HOERNER Annick

**Direction d'orchestre**  
LEROY Julien

**Musique Assistée par Ordinateur  
(MAO), techniques du son,  
de la sonorisation et  
studio d'enregistrement**  
DELLA NAVE Francis

**Intervenants en milieu scolaire**  
DELLA NAVE Francis  
FORTÉ-RYTTER Philippe  
HADJERAS Hocine

**Référent handicap**  
FORTÉ-RYTTER Philippe

**Coordinatrice**  
JOUSSE Eurydice

## FORMATION MUSICALE

AMIROVA-RAHIMZADEH Kenul  
BASTIAN Sonia  
LE BARILLEC Christine  
PIETTE Virginie  
ROUSSELOT-PAILLEZ Emeline  
RUSÉ Renaud  
SAUR Raphaël  
VERNEL Marie-Paule

**Coordinatrice**  
VERNEL Marie-Paule

## PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

**Musique de chambre**  
BRUÈRE Philippe

**Orchestre à cordes junior**  
*Les Petits Archets*  
ADOLPHE Jean

**Orchestres à vents**  
*Les PolySons,*  
*Les MotiVents*  
SABLON André

**Orchestre à vents**  
*Les CaptiVents*  
DOMINSKI Juliette

**Orchestre à cordes**  
*Cordissimo*  
ROTH Vincent

**Orchestre d'harmonie**  
TUTIN Arnaud

**Orchestre symphonique**  
*Gabriel Pierné*  
PERRI Salvatore

**Big Band**  
PRUD'HOMME Damien

**!** D'autres ensembles sont  
proposés au conservatoire,  
ils sont recensés  
en pages 38 et 39.



## PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

**Chant choral**  
GILGEMANN Maryline  
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle  
HOERNER Annick

**Chœur préparatoire**  
GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle

**Chœur spécialisé,  
Chœur de jeunes**  
*Ensemble vocal Gabriel Pierné*  
HOERNER Annick

**Atelier polyphonique**  
BASTIAN Sonia

**!** Tous les ensembles vocaux  
sont recensés  
en pages 40 et 41.

## PARCOURS PREMIERS PAS

**Jardin musical**  
BASTIAN Sonia

**Éveil musical et corporel**  
BASTIAN Sonia  
LEICK Françoise

**Initiation musicale**  
BASTIAN Sonia  
HADJERAS Hocine

**Initiation danse 1 et 2**  
LEICK Françoise  
LONGA Fanny

## DANSE

### Danse classique

BONABAL Vanessa  
LEICK Françoise  
PISSARENKO Léonid

### Danse contemporaine

LEICK Françoise  
LONGA Fanny

### Danse jazz

DIOU Lucile

### Formation musicale danse

AMIROVA-RAHIMZADEH Kenul  
BASTIAN Sonia

### Culture chorégraphique

GOTHUEY Julie

### Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé

VIDAL Anne

### Accompagnateurs

CUIRET Sébastien  
HERR Loïc  
ROBIN Jean-Marc  
Non nommé

### Coordinatrice

DIOU Lucile



## THÉÂTRE

GOETHALS Vincent  
LEMAIRE Franck



# ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) : THÉÂTRE

Les Conservatoires à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy se sont associés pour créer une classe préparatoire à l'enseignement supérieur pour l'art dramatique. Celle-ci est destinée aux élèves souhaitant se perfectionner dans leur pratique artistique et développer leur compréhension du spectacle vivant. Menant au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), la CPES permet également d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée aux écoles supérieures.

### UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES

Le conservatoire est en partenariat avec le département de musique et musicologie de l'Université de Lorraine (site de Metz). Il propose aux étudiants de première et de seconde année de licence (L1/L2) divers enseignements pratiques tels que l'initiation au piano et des cours instrumentaux. Ces enseignements font partie intégrante de leur cursus universitaire et donnent lieu à validation d'unités de valeur (UV).

### ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE PÔLE MUSIQUE ET DANSE

Situé au sein des locaux du conservatoire, le Pôle Musique et Danse, anciennement « Cefedem de Lorraine », fait partie des Centres de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique qui ont été créés à partir de 1990 à l'initiative du Ministère chargé de la Culture. La finalité de ces centres est de délivrer une formation supérieure et professionnelle à l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse. Le Pôle propose ainsi 3 parcours pour obtenir le Diplôme d'État (formation initiale, formation continue ou V.A.E).

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE

En 2016, un réseau des établissements d'enseignement artistique a été constitué afin d'offrir un service d'enseignement artistique de qualité, accessible au plus grand nombre. Il se donne pour objectifs de faciliter l'organisation de projets communs et de favoriser les échanges entre les élèves et les équipes pédagogiques.

Ce réseau regroupe les 6 établissements d'enseignement artistique présents sur le territoire métropolitain : l'EMARI, le conservatoire municipal de Marly, les écoles associatives de Woippy, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin (Le Ban des Arts) Lorry-lès-Metz et le CRR de l'Eurométropole de Metz.



## HORAIRES ADAPTÉS : CHAM/CHAD/S2TMD/AHOR

La plupart des élèves du conservatoire suivent l'ensemble de leurs cours dans des horaires extra et post-scolaires appelés « horaires traditionnels ». Parallèlement, un certain nombre de partenariats entre le conservatoire et l'Éducation nationale permettent également de proposer des horaires adaptés avec une partie des cours en temps scolaire : il s'agit des « horaires adaptés ». Ces horaires adaptés sont proposés, selon les établissements partenaires, du CP à la terminale.

Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, ces classes permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique. Une partie des cours liés à la discipline choisie est intégrée dans le temps scolaire.

### CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM/CHAD/SECONDE OPTIONNELLE/S2TMD)

- > Du CE1 au CM2 à l'École Claude Debussy
- > De la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> au Collège Taison

Une filière « Classes à Horaires Aménagés en Musique ou Danse » (CHAM/CHAD) est organisée en collaboration avec l'Éducation nationale. Dans ce cadre, les activités du conservatoire sont réparties sur deux après-midis par semaine, sous réserve des possibilités offertes par les établissements scolaires et des disciplines choisies. L'élève souhaitant intégrer dès le CE1, une classe CHAM ou CHAD, devra satisfaire aux conditions exigées par l'Éducation nationale et par le conservatoire. Il devra notamment posséder un niveau scolaire lui permettant de suivre une double scolarité, ainsi qu'un niveau musical (instrument et formation musicale) ou de danse en adéquation avec son âge et son niveau scolaire. L'admission se fait en fonction des places disponibles. Les élèves sont affectés en classe à horaires aménagés par l'Inspecteur d'académie, sur proposition de la commission d'admission.

- > De la seconde à la terminale au Lycée Fabert

Une classe de seconde générale et technologique dispose d'un enseignement optionnel intitulé « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ». Elle s'adresse notamment aux élèves qui souhaitent poursuivre dans la filière technologique « Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD). Au-delà des enseignements communs à toutes les séries, cette filière dispense des enseignements spécifiques en première et en terminale.

Le baccalauréat S2TMD (première et terminale) s'adresse plus particulièrement aux élèves désirant poursuivre leurs études dans le domaine artistique, mais il permet également de suivre des études supérieures à l'université dans la plupart des filières littéraires (licences de langues, d'histoire, droit, psychologie...), technologiques (BTS ou IUT selon le profil demandé), voire dans certaines classes préparatoires. Ces enseignements font l'objet d'aménagements d'horaires avec plusieurs après-midis libérées pour le suivi des cours au conservatoire. À la différence de la filière S2TMD (première et terminale), la seconde est optionnelle et n'est pas assimilée à un dispositif CHAM ou CHAD en tant que tel. De ce fait, les frais de scolarité ne sont pas exonérés pour la seconde optionnelle. Les élèves des classes de première et terminale S2TMD (comme toutes les classes CHAM ou CHAD) bénéficient eux d'une exonération des frais de scolarité (prise en charge par l'Eurométropole).

Le programme pédagogique de ce partenariat avec le Lycée Fabert est disponible en ligne sur notre site internet.

### AMÉNAGEMENT D'HORAIRES (AHOR)

- > Du CP à la 3<sup>e</sup> à l'Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde

Le conservatoire développe un partenariat spécifique avec l'établissement scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde. Les emplois du temps sont organisés pour pouvoir libérer les élèves inscrits dans le dispositif AHOR une ou deux après-midis par semaine afin qu'ils suivent leurs cours au conservatoire.

Ce dispositif est différent des classes à horaires aménagés qui font l'objet de textes réglementaires interministériels (Éducation nationale et Culture et communication). Les cursus proposés dans ce cadre ne sont pas assimilables à la filière des CHAM/CHAD. L'élève souhaitant intégrer une classe AHOR devra satisfaire aux conditions exigées par l'établissement scolaire et par le conservatoire.



Un dépliant présentant l'ensemble des horaires adaptés (du primaire au lycée) est disponible en téléchargement sur notre site internet.

# PARCOURS PREMIER PAS

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend :



- > LE JARDIN MUSICAL
- > L'ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL
- > L'INITIATION MUSICALE OU L'INITIATION DANSE 1
- > L'INITIATION DANSE 2



## JARDIN MUSICAL

Enfants entrant en moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Cet atelier permet aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique, et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons...) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

## ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Enfants entrant en grande section de maternelle, 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

L'éveil repose avant tout sur une approche sensorielle de la musique et de la danse qui permet de s'initier à une pratique artistique. Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, expression et activités corporelles. Un langage musical et gestuel s'élabore à travers l'expérience vécue par l'enfant.

## INITIATION MUSICALE ET/OU INITIATION DANSE 1

Enfants entrant en cours préparatoire, 6 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

### ► Initiation musicale

Le cours d'initiation musicale vise à poser les premières bases de l'apprentissage musical de manière avant tout sensorielle (éducation de l'oreille, de la voix, du sens rythmique, jeux de reconnaissance, découverte de la notation) à travers une démarche vivante et ludique permettant aux enfants de construire leur curiosité et leur goût pour la musique. L'enseignement se fonde sur un répertoire conséquent de chants, jeux chantés et dansés.

### Trois formules distinctes existent :

> **Formule 1** : le cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) s'adresse à des enfants qui veulent poursuivre au même rythme qu'en année d'éveil. Quelques ateliers de découverte instrumentale sont proposés en cours d'année pour favoriser le choix de l'instrument qui pourra être pratiqué l'année suivante.

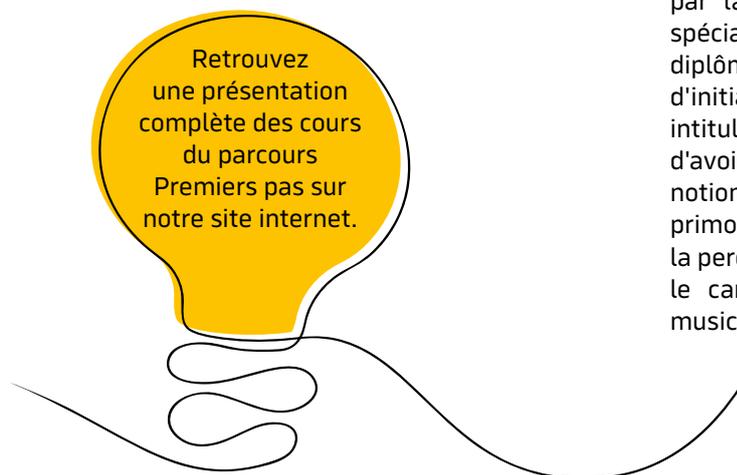
> **Formule 2** : elle associe une séance découverte au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire). Cette séance découverte aura lieu de la fin des vacances d'automne aux vacances de printemps. 16 séances de 30 minutes, par groupe de 3 élèves, seront proposées, permettant de découvrir 4 instruments définis par le conservatoire, si possible de familles différentes (4 séances par instrument). À l'issue de cette année de découverte, l'enfant choisit l'instrument (parmi les 4 ou non) avec lequel il souhaitera débiter sa pratique instrumentale.

> **Formule 3** : dérogatoire et en fonction du nombre de places disponibles, la 3<sup>e</sup> formule s'adresse aux enfants dont le choix de l'instrument est bien arrêté et, surtout, qui ont à la fois la disponibilité (enfant/parent), la capacité et l'envie de consacrer un temps quotidien à la pratique instrumentale. Un cours d'instrument hebdomadaire de 20 minutes est prévu et s'ajoute au cours d'initiation musicale (1h hebdomadaire) pouvant donc conduire à deux déplacements par semaine. Concernant la tarification, ce cours individuel d'instrument représente un 2<sup>e</sup> cursus (voir le tarif 5, page 62). Une proratisation du tarif est appliquée dans le cas d'un démarrage tardif, à partir de janvier.



## ► Initiation danse 1

Le contenu de la phase d'initiation danse 1 s'appuie sur les principes fondamentaux communs aux trois disciplines (danses classique, contemporaine et jazz) sans aborder l'aspect technique propre à chacune. L'objectif de ces cours d'initiation est de développer la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en privilégiant les activités sensorielles et corporelles.



## INITIATION DANSE 2

Enfants entrant en cours élémentaire 1<sup>re</sup> année, 7 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Dans la poursuite de l'apprentissage des fondamentaux, cette phase d'initiation danse 2 consiste essentiellement à appréhender le lien entre le corps, l'espace et le rythme, offrant à l'enfant les conditions qui lui permettront d'aborder par la suite des activités chorégraphiques plus spécialisées et d'intégrer s'il le souhaite le parcours diplômant danse du conservatoire. Ce cours d'initiation danse est complété par un 2<sup>e</sup> cours intitulé "formation musicale danse" qui permet d'avoir une première approche de différentes notions musicales qui sont d'une importance primordiale pour la danse. On y apprend notamment la perception de la pulsation, le ressenti rythmique, le caractère musical, les différentes structures musicales.

### PARCOURS PREMIERS PAS

|                           | DURÉE HEBDOMADAIRE   | ÂGE REQUIS | JOUR D'ACTIVITÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  |
|---------------------------|--|------------|--|---|
| JARDIN MUSICAL            | 45 min   | 4 ans      | Mercredi ou samedi, choix de l'horaire au moment de l'inscription en ligne | Ouvert à tous dans la limite des places disponibles   |
| ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL | 45 min   | 5 ans      |  | Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus du jardin musical sont accueillis en priorité   |
| INITIATION MUSICALE       | <b>Formule 1</b> : 1h + ateliers ponctuels de découverte instrumentale<br><b>Formule 2</b> : 1h + ateliers découverte hebdomadaire de 30 min de novembre à avril<br><b>Formule 3</b> : 1h + cours d'instrument de 20 min | 6 ans      |  | Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'éveil musical et corporel sont accueillis en priorité  |
| INITIATION DANSE 1        | 45 min   | 6 ans      | Choix du jour et de l'horaire au moment de l'inscription en ligne          | Ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Les élèves issus de l'initiation danse 1 sont prioritaires. Si l'élève suit un cours de FM* musique, le cours de FM* danse n'est pas obligatoire |
| INITIATION DANSE 2        | Danse : 1h + FM* danse : 45 min  | 7 ans      |  |   |

\*FM : Formation Musicale

# PARCOURS DIPLOMANT DU 1<sup>ER</sup> CYCLE AU 3<sup>E</sup> CYCLE SPECIALISÉ



Le parcours diplômant concerne la musique, la danse et le théâtre. Il représente près de 80 % des élèves du conservatoire qui en accueille 1600 au total.

## PRÉSENTATION DU PARCOURS DIPLOMANT

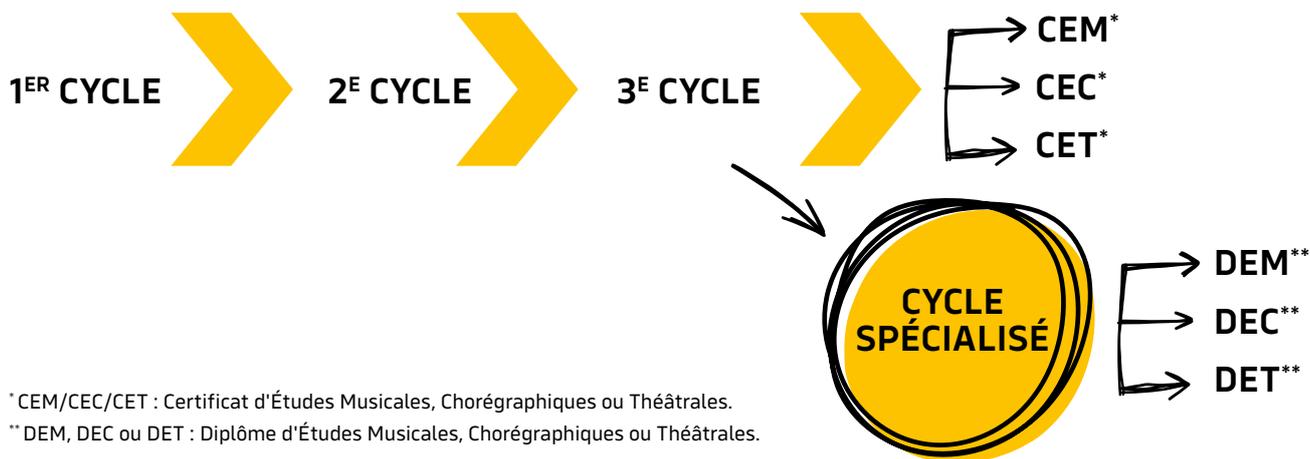
Le parcours diplômant, qu'il soit suivi dans le cadre d'une filière traditionnelle ou en horaires adaptés, s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cours qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- > La pratique d'une discipline dominante : instrumentale, vocale ou d'érudition (musique), la danse classique, contemporaine ou jazz (danse), ou le théâtre.
- > La pratique de disciplines complémentaires obligatoires, à titre d'exemple : formation musicale, chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres, analyse, écriture (musique), danse complémentaires, formation musicale danse, culture chorégraphique (danse), technique vocale, training (théâtre).

## LE CURSUS 3<sup>E</sup> CYCLE

La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre vise à valoriser la mission de développement de la pratique artistique tout au long de la vie. Préparant la prise d'autonomie et s'adaptant aux différentes pratiques (professionnelles ou amateurs), ce cycle s'adapte à la diversité des attentes et des parcours. Ses contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements. Il est ouvert aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un enseignement particulier.

Après avoir obtenu l'examen de fin de 2<sup>e</sup> cycle, les élèves entrent en 3<sup>e</sup> cycle. Au sein de ce cycle, ils peuvent au bout de 1 ou 2 ans (parfois 3 ans), selon leur projet et l'avis de leur professeur, présenter l'entrée en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé (l'obtention du CEM/CEC/CET n'est plus un prérequis). Le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé a pour objectif de permettre une préparation à un parcours artistique professionnel.



\* CEM/CEC/CET : Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales.

\*\* DEM, DEC ou DET : Diplôme d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales.

# ÉTUDES MUSICALES

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun d'accomplir son projet artistique : de la pratique en amateur jusqu'à la formation professionnelle initiale.

## **5** PARCOURS SONT POSSIBLES :

- > **PARCOURS DIPLÔMANT** ..... **P.14**  
**DU 1<sup>ER</sup> CYCLE AU 3<sup>E</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ**  
à partir de 7 ans
- > **PARCOURS ACCOMPAGNÉ** ..... **P.36**  
à partir de 14 ans (sous réserve  
d'avoir validé un 1<sup>er</sup> cycle pour  
certains enseignements)
- > **PARCOURS LIBRE CULTURE** ..... **P.37**  
**MUSICALE**  
à partir de 14 ans
- > **PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE**... **P.37**  
à tout âge, selon le niveau  
instrumental
- > **PARCOURS ADAPTÉ** ..... **P.37 & 58**  
pour les élèves porteurs  
de handicap



## FORMATION MUSICALE

| NIVEAU  | DURÉE CYCLE | TEMPS HEBDO  | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   |
|---|-------------|--|--|
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE</b>                         | 4 ans*      | 1h15 en 1C1<br>1h30 du 1C2 au 1C4  | Chant choral :<br>▶ 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> année : 45 min<br>▶ 4 <sup>e</sup> année : 1h<br>▶ pour les élèves CHAM, du CE1 au CM2 : 2 x 45 min<br>▶ pour les élèves en CHAM de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> : 45 min |
| <b>2<sup>e</sup> CYCLE</b>                          | 3 ans*      | 1h30 (en 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)<br>2h (en 3 <sup>e</sup> année) | Chant choral :<br>▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min   |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE<br/>1<sup>re</sup> ANNÉE</b> | 1 à 2 ans*  | 2h   | Chant choral :<br>▶ pour les élèves en CHAM, au collège : 45 min   |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE<br/>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>  | 1 à 2 ans*  | 3h   | Culture musicale (analyse cycle 1) : 1h  |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE<br/>SPÉCIALISÉ</b>           | 1 à 2 ans*  | 3h   | Voir ensemble des UV à valider ci-contre   |

## MODULES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS EN DEHORS DES COURS HABITUELS

### ► Soutien personnalisé

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau, et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. Les créneaux qui lui sont dédiés sont revus chaque année et dépendent de la disponibilité des professeurs. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du professeur de formation musicale de votre enfant.

### ► Formation de l'oreille ou ear training (au cas par cas)

Ce cours de soutien s'adresse à tous les élèves qui ont une difficulté en formation musicale sur une ou un ensemble de notions, quel que soit leur niveau et fonctionne à la demande et/ou sur proposition de l'équipe pédagogique. L'outil informatique ouvre la porte à une autre façon de travailler et d'appréhender les difficultés. Renseignements auprès de Francis Della Nave.

### ► Atelier informatique - CHAM primaire (1 à 3 ans)

Cet atelier sensibilise les élèves CHAM primaire aux nouvelles technologies et en particulier aux logiciels de musique incontournables tout en permettant une optimisation de leur emploi du temps.

**Durée :** 45 min par semaine

### ► Cours de FM adolescents et adultes

Ces cours s'adressent aux élèves âgés de 11 ans à 14 ans (adolescents à partir de la 6<sup>e</sup> au collège) et à partir de 15 ans (adultes). Il s'agit de quatre années de formation correspondant à un 1<sup>er</sup> cycle. Un cours de chant choral spécifiquement réservé pour ces élèves est obligatoire. Ce cours fait partie des acquis indispensables à détenir pour valider l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle. À l'issue de la troisième année, il est possible de passer l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle.

## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Atelier informatique musicale
- ▶ Chœurs
- ▶ Selon l'âge, chœur préparatoire, chœur spécialisé ou chœur de jeunes (voir page 40). Cette pratique collective vocale peut constituer le chant choral obligatoire en filière traditionnelle

- ▶ Ensembles vocaux
- ▶ Technique vocale
- ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition

- ▶ Ensembles vocaux
- ▶ Technique vocale
- ▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition

## VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

En cours de cycle : contrôle continu

La fin de 1<sup>er</sup> cycle s'obtient au contrôle continu (2/3) et sur examen (1/3) avec validation par le conseil de cycle

En cours de cycle : contrôle continu

La fin de 2<sup>e</sup> cycle s'obtient au contrôle continu (1/2) et sur examen (1/2) avec validation par le conseil de cycle

Validation au contrôle continu (1/3) et sur examen (2/3)

- ▶ UV de FM sur examen
- ▶ UV de culture musicale (analyse cycle 1) : validée au contrôle continu et sur examen

Fin de cycle : DEM de FM

Pour obtenir le DEM :

- ▶ UV de DEM dans la discipline dominante : uniquement sur examen final
- ▶ UV de Brevet de culture musicale
- ▶ UV de CEM d'instrument
- ▶ UV de chœur de chambre (ensemble vocal *Gabriel Pierné* ou chœur de jeunes)

\*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique (conseil de cycle).

Il est recommandé de ne pas avoir plus de 2 années d'écart entre le niveau de formation musicale et le niveau instrumental.

### ▶ Atelier d'initiation à la polyphonie

Ce cours vient compléter l'éventail des ensembles vocaux du conservatoire et peut s'inscrire dans le cadre du cours de FM adultes sans pour autant être une obligation. Il est cependant indispensable pour valider l'examen de fin de niveau 2 de FM adulte.

**Durée :** 1h par semaine



## INSTRUMENT (MUSIQUE CLASSIQUE ET MUSIQUE ANCIENNE)

| NIVEAU                                | DURÉE      | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   | DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES  |
|---------------------------------------|------------|--|---|
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE</b>           | 2 à 4 ans* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours instrument : 30 min</li> <li>▶ Chant choral : 45 min ou 1h30 en CHAM primaire</li> <li>▶ Formation musicale : 1h15 en 1C1<br/>1h30 du 1C2 au 1C4</li> <li>▶ Pour les CHAM : petits ensembles instrumentaux, atelier informatique, atelier improvisation et création (selon le niveau)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Orchestres à cordes <i>Les Petits Archets</i> ou à vents <i>Les PolySons</i> sur avis du professeur d'instrument</li> <li>▶ Chœur préparatoire, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs)</li> <li>▶ Atelier ciné-concert</li> </ul>  |
| <b>2<sup>e</sup> CYCLE</b>            | 2 à 4 ans* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours instrument : 45 min</li> <li>▶ Formation musicale : 1h30 en 2C1 et 2C2<br/>2h en 2C3</li> <li>▶ Chant choral pour les CHAM : 45 min</li> <li>▶ Lecture à vue (selon niveau) : pianistes</li> <li>▶ Basse continue (selon niveau) : clavecinistes, organistes</li> <li>▶ Pratique collective instrumentale ou ensemble instrumental : pour tous les instrumentistes, sauf claviers</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition</li> <li>▶ Chœur préparatoire, chœur spécialisé et chœur de jeunes (sur avis des professeurs)</li> <li>▶ Atelier improvisation et création</li> <li>▶ Atelier ciné-concert</li> </ul>  |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE</b>            | 2 à 4 ans* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours instrument : 1h</li> <li>▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C1</li> <li>▶ Pour les cordes, vents et instruments polyphoniques : orchestre ou ensemble</li> <li>▶ Pour les CHAM : les cours de FM (2h en 1<sup>re</sup> année et 3h en 2<sup>e</sup> année) et chant choral sont obligatoires en 3<sup>e</sup> cycle (45 min)</li> <li>▶ Pour le clavecin et l'orgue : basse continue</li> <li>▶ Pour la flûte à bec : diminution ou improvisation</li> <li>▶ Pour le piano : lecture à vue ou accompagnement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chant choral</li> <li>▶ Lecture à vue</li> <li>▶ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création</li> <li>▶ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais...</li> <li>▶ Initiation aux instruments anciens : cor naturel, traverso...</li> <li>▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques</li> <li>▶ Basse continue pour les instruments à clavier</li> <li>▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1<sup>er</sup> cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz)</li> <li>▶ Atelier improvisation et création</li> <li>▶ Atelier ciné-concert</li> <li>▶ Culture musicale (analyse cycle 1)</li> </ul> |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ</b> | 2 à 3 ans* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours instrument : 1h</li> <li>▶ Lecture à vue (enseignement intégré au cours d'instrument ou cours dédié de 30 min)</li> <li>▶ Formation musicale jusqu'au niveau 3C2</li> <li>▶ Pour les cordes, musique de chambre (ou ensembles)</li> <li>▶ Pour les vents, orchestre (ou ensembles)</li> <li>▶ Pour la flûte à bec : diminution ou improvisation</li> <li>▶ Pour les CHAM collèges : les cours de FM (2h en 1<sup>re</sup> année et 3h en 2<sup>e</sup> année) et chant choral sont obligatoires en 3<sup>e</sup> cycle (45 min)</li> <li>▶ Pour le piano : lecture à vue ou accompagnement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chant choral</li> <li>▶ 2<sup>e</sup> instrument</li> <li>▶ Toutes les disciplines et ateliers du département culture et création</li> <li>▶ Initiation aux instruments spécifiques : clarinette basse, cor anglais...</li> <li>▶ Initiation aux instruments anciens : cor naturel, traverso...</li> <li>▶ Accompagnement de la danse pour les instruments polyphoniques</li> <li>▶ Basse continue pour les instruments à clavier</li> <li>▶ Atelier initiation et improvisation jazz 1<sup>er</sup> cycle (sur entretien préalable avec le professeur de jazz)</li> <li>▶ Atelier improvisation et création</li> <li>▶ Atelier ciné-concert</li> </ul>                                    |

\*Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

## VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

En cours de cycle : contrôle continu

Le passage en 2<sup>e</sup> cycle est validé par une décision de l'équipe pédagogique au vu :

- ▶ Du contrôle continu effectué par les professeurs (75 %)
- ▶ Du résultat d'un examen (prestation devant un jury) (25 %)

En cours de cycle : contrôle continu

Validation de la fin de cycle d'instrument :  
au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %)  
L'obtention du brevet est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes :

- ▶ UV de dominante instrumentale
- ▶ UV de fin de cycle de formation musicale :  
au contrôle continu (50 %) et sur examen final (50 %)
- ▶ UV de pratique collective (pour les pianistes, UV d'accompagnement ou de lecture à vue) : assiduité

En cours de cycle : contrôle continu

Validation de l'UV de dominante instrument :  
au contrôle continu (25 %) et sur examen final (75 %)  
L'obtention du CEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes :

- ▶ UV de CEM dans la dominante instrumentale
- ▶ UV de formation musicale niveau 3C1  
(1/3 au contrôle continu et 2/3 sur examen final)
- ▶ UV spécifique selon les départements :
  - > UV de pratique collective (vents, cordes, certains instruments polyphoniques) : assiduité
  - > UV de lecture à vue ou accompagnement pour les pianistes : assiduité et examen final
  - > UV d'ensemble, de diminution, d'improvisation ou de basse continue en musique ancienne : contrôle continu

L'obtention du DEM est validée par une décision de l'équipe pédagogique en conseil de cycle à partir de la validation de l'ensemble des UV suivantes :

- ▶ UV de DEM dans la dominante instrumentale :  
sur examen final
- ▶ UV de formation musicale niveau 3C2 :  
module de FM sur examen final  
+ module de culture musicale (analyse cycle 1)  
au contrôle continu et sur examen final
- ▶ UV de lecture à vue (ou accompagnement pour les pianistes ou diminution/improvisation/  
basse continue en musique ancienne) :  
assiduité et examen final
- ▶ UV de musique de chambre : examen final
- ▶ UV de pratique collective : assiduité



## QUELQUES PRÉCISIONS SUR...

▶ **La pratique collective** est un pilier fondamental de l'enseignement instrumental. Elle représente à la fois un outil d'apprentissage, un levier de motivation et une fin en soit pour un musicien. Elle est obligatoire à partir du 2<sup>e</sup> cycle (orchestre ou ensemble) : dans certaines situations, il est possible de valider cette pratique au sein d'un orchestre ou ensemble du territoire. Cela est possible à titre dérogatoire et en cas d'accord, fait l'objet d'une convention entre le conservatoire et l'orchestre ou l'ensemble concerné.

### ▶ L'initiation au cor naturel

Cette initiation peut être proposée à partir du 2<sup>e</sup> cycle.

### ▶ La basse continue

Cette discipline s'adresse aux clavecinistes, pianistes, organistes et requiert une connaissance préalable minimale du clavier et de l'harmonie. Le cours de basse continue se découpe en une initiation et trois cycles, pouvant s'étendre chacun sur plusieurs années. La validation de l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle est nécessaire pour l'obtention du CEM de clavecin.

### ▶ Le post-DEM

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEM et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de musique. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une inscription préalable doit être effectuée via un formulaire disponible sur le site internet du CRR au printemps. Parallèlement à cette inscription, tous les candidats devront également rédiger une lettre de motivation à l'attention de la direction détaillant leur projet artistique à venir. Ce document est obligatoire. À l'issue de l'étude des demandes, un entretien devant jury peut être requis. Ce cursus comprend 1h de cours d'instrument et une pratique collective obligatoire.

## JEUNES VOIX (CHANT POLYPHONIQUE ET SOLISTE) - ENFANTS ET ADOLESCENTS

| NIVEAU                | DURÉE     | DISCIPLINES OBLIGATOIRES  | DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES   |
|-----------------------|-----------|---|--|
| 1 <sup>er</sup> CYCLE | 1 à 4 ans | Pour chacun des cycles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 3 ateliers de 30 min chacun :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Déchiffrage, chant intérieur</li> <li>&gt; Polyphonie</li> <li>&gt; Expression</li> </ul> </li> <li>▶ Technique vocale : 20 à 30 min (à débiter en cours de cycle)</li> <li>▶ Formation musicale : 1h30 à 3h selon le niveau</li> </ul> | Initiation à la direction de chœur ados et toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition qui font l'objet d'un 2 <sup>e</sup> cursus |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE  | 1 à 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chœur selon l'âge :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Chœur préparatoire (7-9 ans) 1h</li> <li>&gt; Chœur spécialisé (9-13 ans) 1h30</li> <li>&gt; Chœur de jeunes (13-20 ans) 1h30</li> </ul> </li> <li>▶ Piano complémentaire : 20 min (pour les élèves ne pratiquant pas un instrument)</li> </ul>                            |  |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE  | 1 à 4 ans |   |  |

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 7 ans ou plus qui choisissent le chant comme discipline principale, l'instrument qu'ils ont choisi est la voix.

## CHANT LYRIQUE - À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES

| NIVEAU                          | DURÉE               | DISCIPLINES OBLIGATOIRES  | VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES   |
|---------------------------------|---------------------|---|--|
| INITIATION                      | 1 an                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours de chant : 30 min</li> </ul>   |  |
| 1 <sup>er</sup> CYCLE           | 1 à 2 ans*          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours de chant : 30 min</li> <li>▶ Formation musicale</li> <li>▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie</li> </ul>   | Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury)<br>+ UV ensemble vocal (contrôle continu)  |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 2 ans*          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours de chant : 45 min</li> <li>▶ Formation musicale</li> <li>▶ Ensemble vocal ou atelier d'initiation à la polyphonie</li> <li>▶ Discipline complémentaire</li> </ul>      | Fin de cycle : UV chant (examen de passage devant jury)<br>+ UV ensemble vocal (contrôle continu)<br>Brevet  |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE            | minimum 2 ans       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours de chant : 1h</li> <li>▶ Formation musicale</li> <li>▶ Ensemble vocal</li> <li>▶ Discipline complémentaire</li> </ul>  | CEM : UV chant (examen de passage devant jury)<br>+ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)   |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (+ 1 an)* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours de chant : 1h</li> <li>▶ Formation musicale</li> <li>▶ Ensemble vocal</li> <li>▶ Musique de chambre ou art lyrique</li> <li>▶ 2 disciplines complémentaires</li> </ul> | Examen de passage devant jury<br>Le DEM comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de chant (dominante)</li> <li>▶ UV FM 3C1</li> <li>▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)</li> <li>▶ UV musique de chambre ou art lyrique</li> <li>▶ UV au choix</li> </ul> |

Ce cursus s'adresse aux élèves âgés de 16 ans minimum (pour les filles) ou 18 ans minimum (pour les garçons) qui choisissent le chant comme discipline principale (au même titre qu'un instrument). L'âge limite d'entrée dans ce parcours diplômant est de 26 ans en 1<sup>er</sup> cycle, 28 ans en 2<sup>e</sup> cycle, 30 ans en 3<sup>e</sup> cycle et 32 ans en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé \*\*.

\* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.

\*\* Informations complémentaires page 56.

## OBSERVATIONS

Ce cursus permet d'acquérir des bases solides pour une éventuelle admission en classe de chant lyrique ou de direction de chœur et d'acquérir les compétences requises pour la préparation d'examen du type CAPES, DUMI, Pôles Supérieurs.

En fin de cycle, l'évaluation se fait par le biais d'un contrôle continu qui est complétée par un examen final. La part du contrôle continu en 1<sup>er</sup> cycle est de 75 %, elle est de 50 % en 2<sup>e</sup> cycle et enfin, représente 25 % de l'évaluation, en 3<sup>e</sup> cycle.

## OBSERVATIONS

Disciplines complémentaires :

- ▶ Piano complémentaire
- ▶ Travail individuel avec pianiste en 3<sup>e</sup> cycle
- ▶ Direction de chœur (UV niveau 1 à valider jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle, UV niveau 2 à valider pour le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé)
- ▶ Théâtre, 1<sup>er</sup> cycle

Disciplines facultatives conseillées : toutes les disciplines du département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition



**AUX ADULTES  
QUI SOUHAITENT CHANTER  
EN CHŒUR, DEUX POSSIBILITÉS  
S'OFFRENT À VOUS :**

- ▶ Initiation à la polyphonie (adultes débutants, 1h)
- ▶ Ensemble vocal *Gabriel Pierné* (choristes expérimentés, pouvant déchiffrer des partitions, 1h30)

## ACCOMPAGNEMENT AU PIANO\*

| NIVEAU  | DURÉE     | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   |
|---|-----------|--|
| INITIATION  | 1 à 2 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours : 30 min</li> </ul>   |
| 1 <sup>er</sup> CYCLE   | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours : 1h</li> <li>▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 5h/an</li> </ul>  |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE  | 2 à 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours : 1h</li> <li>▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an</li> </ul>   |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE  | 2 à 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours : 1h</li> <li>▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 15h/an</li> <li>▶ Basse continue : 30 min</li> </ul>  |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ<br>ACCOMPAGNEMENT<br>MUSIQUE                                      | 1 à 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours : 1h</li> <li>▶ Pratique d'accompagnement auprès d'autres classes : 20h/an</li> <li>▶ Basse continue : 30 min</li> </ul>  |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ<br>ACCOMPAGNEMENT<br>DANSE (CLASSIQUE,<br>CONTEMPORAINE,<br>JAZZ) | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours d'accompagnement piano (Juliette Boubel – référente musique) : 1h</li> <li>▶ Cours d'accompagnement danse (Sébastien Cuiret – référent danse) : 30 min</li> <li>▶ Stage d'accompagnement avec le référent danse : 40h sur l'ensemble du cursus</li> <li>▶ Observation pédagogique au sein du CRR ou en dehors : 20h sur l'ensemble du cursus</li> <li>▶ Stage d'accompagnement en autonomie, au sein du CRR ou en dehors : 20h sur l'ensemble du cursus</li> <li>▶ Atelier sur des thématiques spécifiques avec les élèves accompagnateurs musique : 1 par trimestre</li> </ul> |

\* L'accompagnement danse (3<sup>e</sup> cycle spécialisé) concerne également les percussionnistes.



## DISCIPLINES FACULTATIVES CONSEILLÉES

- ▶ Basse continue (cycles 1 et 2)
- ▶ Initiation à l'accompagnement danse (cycles 1 et 2)
- ▶ Initiation au chant
- ▶ Instrument : orgue, clavecin
- ▶ Toutes les disciplines du département culture et création
- ▶ Musique de chambre

## VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

L'initiation est principalement proposée aux pianistes adultes possédant déjà une bonne maîtrise de leur instrument.

Prérequis pour l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle : niveau de 3<sup>e</sup> cycle de piano

Fin de cycle :

- ▶ UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury)
- ▶ UV facultative

Prérequis pour l'entrée en 2<sup>e</sup> cycle : niveau CEM de piano ou équivalent

Obtention du brevet :

- ▶ UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury)

Prérequis pour l'entrée en 3<sup>e</sup> cycle : niveau DEM de piano ou équivalent

Obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) :

- ▶ UV de la dominante (contrôle continu, examen devant jury et projet personnel)

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) :

- ▶ UV de la dominante
- ▶ UV de basse continue sur clavecin
- ▶ UV d'accompagnement danse

Prérequis pour les pianistes et les percussionnistes : niveau 3<sup>e</sup> cycle minimum

Obtention du DEM, examen devant jury :

- ▶ UV de la dominante (examen devant jury)
- ▶ UV projet personnel (examen devant jury)
- ▶ Attestation d'activité d'accompagnement de la danse au sein du CRR ou en dehors et attestation d'observations pédagogiques
- ▶ Stage d'accompagnement, participation aux cours de maîtres : assiduité

## DIRECTION D'ORCHESTRE

| NIVEAU                          | DURÉE     | DISCIPLINES OBLIGATOIRES                                    | DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES  |
|---------------------------------|-----------|---|--|
| INITIATION                      | 1 an      | Cours collectifs 2h30<br>(comprenant le travail individuel) |  |
| 1 <sup>er</sup> CYCLE           | 1 à 3 ans | Cours collectifs 2h30<br>(comprenant le travail individuel) |  |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 3 ans | Cours collectifs 3h30<br>(comprenant le travail individuel) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1<sup>er</sup> choix : harmonie au clavier pour les non pianistes ou réduction d'orchestre pour les pianistes</li> <li>▶ 2<sup>e</sup> choix : les autres disciplines du département culture et création</li> </ul> |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 2 ans | Cours collectifs 3h30<br>(comprenant le travail individuel) |  |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ | 1 à 3 ans | Cours collectifs 4h<br>(comprenant le travail individuel)   |  |



## VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

## OBSERVATIONS

## Module d'initiation de direction d'orchestre (assiduité)

Évaluation pour passage en 2<sup>e</sup> cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de fin de 1<sup>er</sup> cycle de direction d'orchestre
- ▶ UV de fin de 1<sup>er</sup> cycle d'analyse
- ▶ UV de fin de 1<sup>er</sup> cycle d'écriture
- ▶ 1 discipline complémentaire, 1<sup>er</sup> choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 2<sup>e</sup> choix

Prérequis pour entrer en 1<sup>er</sup> cycle :

- ▶ 3C1 de FM
- ▶ Niveau cycle 1 de culture musicale
- ▶ 1 an d'écriture

Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de BEM de direction d'orchestre
- ▶ UV de BEM d'analyse
- ▶ UV de BEM d'écriture
- ▶ UV d'orchestration (niveau 1)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 1<sup>er</sup> choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 2<sup>e</sup> choix

Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de CEM de direction d'orchestre
- ▶ UV de BEM d'analyse
- ▶ UV de BEM d'écriture
- ▶ UV d'orchestration (niveau 2)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 1<sup>er</sup> choix, en concertation avec le professeur (contrôle continu)
- ▶ 1 discipline complémentaire, 2<sup>e</sup> choix

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) :

- ▶ UV de DEM de direction d'orchestre
- ▶ UV de FM (3C1)
- ▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture
- ▶ UV de CEM ou de DEM d'analyse
- ▶ UV d'orchestration (niveau 3)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)



## DIRECTION DE CHŒUR

| NIVEAU                          | DURÉE     | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   | DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES  |
|---------------------------------|-----------|--|--|
| INITIATION                      | 1 à 2 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectifs : 2h à 3h</li> <li>▶ Ensemble vocal : 1h30</li> </ul>  |  |
| 1 <sup>er</sup> CYCLE           | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectifs : 3h30</li> <li>▶ Ensemble vocal : 1h30</li> <li>▶ Cours individuel : 30 min</li> </ul>  |  |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectifs : 3h</li> <li>▶ Ensemble vocal : 1h30</li> <li>▶ Cours individuel : 30 min</li> <li>▶ 1 discipline complémentaire au choix</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Harmonie au clavier</li> <li>▶ Commentaire d'écoute</li> <li>▶ Technique vocale</li> <li>▶ Direction d'orchestre</li> </ul> |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectifs : 3h</li> <li>▶ Ensemble vocal : 1h30</li> <li>▶ Cours individuel : 45 min</li> <li>▶ 1 discipline complémentaire au choix</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse</li> <li>▶ Écriture</li> <li>▶ Histoire de la musique</li> <li>▶ Composition</li> </ul>                             |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectifs : 3h</li> <li>▶ Ensemble vocal : 1h30</li> <li>▶ Cours individuel : 1h</li> <li>▶ Harmonie au clavier</li> <li>▶ 1 discipline complémentaire au choix</li> </ul> |  |

## ÉCRITURE

| NIVEAU                          | DURÉE      | TEMPS HEBDO | DISCIPLINES OBLIGATOIRES  |
|---------------------------------|------------|-------------|---|
| INITIATION                      | 1 à 2 ans  | 2h          |   |
| 1 <sup>er</sup> CYCLE           | 1 à 3 ans* | 2h          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV complémentaire au choix</li> </ul>   |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 3 ans* | 2h          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV complémentaire au choix</li> </ul>   |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE            | 2 à 4 ans  | 2h          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de CEM dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de Brevet de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (initiation ou 1<sup>er</sup> cycle)</li> <li>▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier.</li> </ul>   |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans  | 2h          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de DEM dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de CEM ou DEM de culture musicale : dominante analyse ou histoire de la musique ou UV de composition, direction de chœur ou direction d'orchestre (2<sup>e</sup> cycle)</li> <li>▶ UV complémentaire d'orchestration (jusqu'au niveau 3 au minimum)</li> <li>▶ UV projet personnel : composition d'une ou plusieurs pièces placées dans un contexte historique particulier</li> </ul> |

## VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

Module d'initiation de direction de chœur. Le niveau initiation peut permettre de valider une UV complémentaire de direction de chœur (niveau 1 et/ou 2).

Évaluation pour passage en 2<sup>e</sup> cycle (contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV ensemble vocal (contrôle continu : assiduité)

Obtention du Brevet d'Études Musicales (contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)

Obtention du Certificat d'Études Musicales (contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (examen de fin de cycle) :

- ▶ UV direction de chœur (examen devant jury)
- ▶ UV de FM (3<sup>e</sup> cycle 2)
- ▶ UV ensemble vocal (épreuve en quatuor)
- ▶ UV d'harmonie au clavier (épreuves en contrôle continu)
- ▶ Discipline complémentaire au choix en concertation avec le professeur (contrôle continu)

## OBSERVATIONS

Accessible après test d'entrée et entretien avec le professeur (sans prérequis de niveau en FM)

Accessible aux élèves ayant un niveau de fin de 2<sup>e</sup> cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

Accessible aux élèves ayant un niveau de 3<sup>e</sup> cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

Accessible aux élèves ayant un niveau de 3<sup>e</sup> cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

Accessible aux élèves ayant un niveau de 3<sup>e</sup> cycle en FM, après test d'entrée et entretien avec le professeur

## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire)
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

## ACCÈS ET VALIDATIONS

L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien

Évaluation pour passage en 2<sup>e</sup> cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle



| NIVEAU                          | DURÉE      | TEMPS HEBDO  | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   |
|---------------------------------|------------|--|--|
| INITIATION                      | 1 à 2 ans  | 1h   |  |
| 1 <sup>er</sup> CYCLE           | 1 à 3 ans* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectif : 1h</li> <li>▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de culture musicale (niveau cycle 1) ou d'écriture (niveau 1C1)</li> </ul>  |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 3 ans* | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectif : 1h</li> <li>▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de 1<sup>er</sup> cycle d'écriture</li> <li>▶ CEM de FM incluant le 1<sup>er</sup> cycle de culture musicale</li> <li>▶ UV d'orchestration niveau 1</li> </ul>  |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE            | 2 à 4 ans  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectif : 1h</li> <li>▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de CEM dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de Brevet d'écriture</li> <li>▶ UV de Brevet de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique</li> <li>▶ UV d'orchestration niveau 2</li> </ul>   |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours collectif : 1h</li> <li>▶ Cours individuel ou groupe restreint : 1h / 1h30</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de DEM dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de CEM ou de DEM de culture musicale, dominante au choix : analyse ou histoire de la musique</li> <li>▶ UV de CEM ou de DEM d'écriture</li> <li>▶ UV d'orchestration niveau 3 minimum (niveau 4 préférable)</li> </ul> |



**Bon à savoir :**  
il est possible d'intégrer ce cursus en niveau initiation sous réserve de places disponibles.



## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 1 (précédée d'une année de piano complémentaire si nécessaire) ou de réduction d'orchestre niveau 1 pour les pianistes
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire d'harmonie au clavier niveau 2 ou réduction d'orchestre niveau 2 pour les pianistes
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 1
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

- ▶ UV complémentaire de réduction d'orchestre niveau 2
- ▶ Toutes les autres disciplines du département de culture et création

## ACCÈS ET VALIDATIONS

L'accès en cycle d'initiation a lieu sur entretien

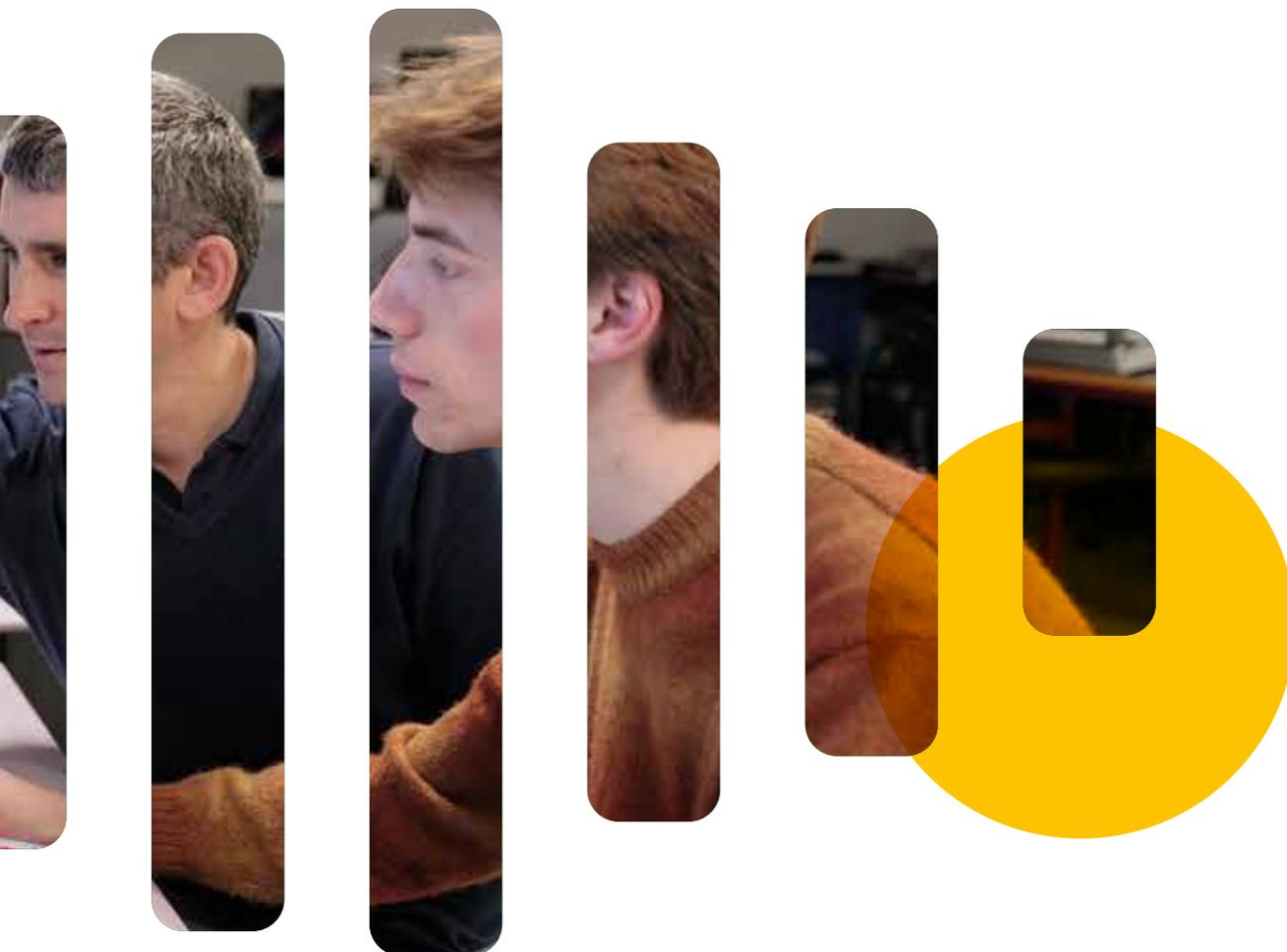
Évaluation pour passage en 2<sup>e</sup> cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

\* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision de l'équipe pédagogique.



| NIVEAU                          | DURÉE     | TEMPS HEBDO  | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   |
|---------------------------------|-----------|--|--|
| 1 <sup>er</sup> CYCLE           | 1 à 2 ans | 1h   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante</li> </ul>  |
| 2 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse : 2h ou</li> <li>▶ Histoire : 2h</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de fin de cycle dans la discipline dominante (choisir entre analyse et histoire de la musique, les deux peuvent également être faites en dominante)</li> <li>▶ UV de commentaire d'écoute</li> </ul>       |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE            | 1 à 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse : 2h ou</li> <li>▶ Histoire : 2h</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de CEM dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de Brevet d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire)</li> <li>▶ UV complémentaire d'écriture (1<sup>er</sup> cycle)</li> </ul> |
| 3 <sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ | 1 à 4 ans | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse : 2h ou</li> <li>▶ Histoire : 2h</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UV de DEM dans la discipline dominante</li> <li>▶ UV de CEM ou de DEM d'histoire (si dominante analyse) ou analyse (si dominante histoire)</li> <li>▶ UV de Brevet d'écriture</li> </ul>                      |

## AUTRES COURS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

### ▶ Commentaire d'écoute

La classe de commentaire d'écoute propose un voyage panoramique à travers l'histoire de la musique depuis le chant grégorien jusqu'à la musique d'aujourd'hui. Cet atelier de réflexion et de discussions libres à partir d'écoutes musicales permet de découvrir le répertoire ou d'en élargir sa connaissance. On y accueille aussi tous ceux qui préparent les épreuves aux examens et concours du Diplôme d'État (D.E.), du Certificat d'Aptitude (C.A.), du Pôle Musique et Danse, du CNFPT, du CAPES ou de l'Agrégation de musique.

Durée de 1 à 2 ans  
Cours : 2h / semaine

### ▶ Médiation musicale

Ce cours permet d'étudier les œuvres pour se préparer aux concerts, opéras et spectacles de la programmation culturelle de Metz. On y acquiert les bases d'une culture musicale pour devenir un mélomane éclairé. Pénétrer les secrets d'une œuvre, rencontrer d'illustres compositeurs, imaginer leur époque, c'est la garantie d'une meilleure écoute. Le cours accueille tous les amateurs même ceux qui ne lisent pas la musique.

Cours : 1h / semaine

### ▶ Technique du son et de la sonorisation

Ce module d'une durée de 2 ans a pour but de sensibiliser les élèves du conservatoire aux nouvelles technologies musicales (ordinateurs, matériel de sonorisation, enregistreurs...). Ainsi, les élèves pourront apprendre à se servir d'une table de mixage, connaîtront les différents câblages, apprendront à placer des micros, utiliseront les logiciels d'informatique musicale, connaîtront les différents effets et sauront s'en servir afin de mettre ces outils au service de leurs musiques.

Cours : 2h / semaine

### ▶ Orchestration

Le cursus d'orchestration s'articule en 4 niveaux de la durée d'une année chacun. Tout au long du cursus, des analyses et de nombreux exercices collectifs et individuels, à partir de partitions originales ou de réductions, permettent de se forger un solide « métier » d'orchestrateur. Des maquettes des orchestrations des étudiants sont réalisées à l'aide de logiciels professionnels et d'instruments virtuels ; une fois par an, les partitions sont également interprétées et enregistrées par un orchestre symphonique.

4 niveaux avec une durée de 1 à 2 ans par niveau  
Cours : 1h / semaine

## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

► Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles

► Toutes les autres disciplines du département culture et création, dans la limite des places disponibles

► Ensembles vocaux

## ACCÈS ET VALIDATIONS

Évaluation pour passage en 2<sup>e</sup> cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : examen de fin de cycle

## DU CÔTÉ DES ADOS

Dans une dynamique de développement et d'ouverture, le département culture et création se tourne aussi vers un public plus jeune avec des ateliers de découverte dédiés.

► **Atelier écriture - CHAM collèges**  
Durée de 1 à 3 ans  
Cours : 35 à 45 min / sem.  
par groupe de 3 ou 4

► **Atelier initiation à la direction de chœur - Ados (14-18 ans)**  
Durée de 1 à 3 ans  
Cours : 30 min / sem.



## JAZZ

| NIVEAU                                | DURÉE        | TEMPS HEBDO dans la discipline principale | DISCIPLINES OBLIGATOIRES   |
|---------------------------------------|--------------|---|--|
| <b>INITIATION*</b>                    | 1 an max.    | 30 min                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cours instrumental ou vocal. L'année d'initiation propose une sensibilisation à l'esthétique jazz et une initiation à l'improvisation dans la discipline instrumentale ou vocale demandée</li> </ul>  |
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE</b>           | 1 à 3 ans**  | individuel ou collectif : 30 min          | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse)</li> <li>▶ Participer à au moins 1 jam session dans l'année</li> <li>▶ Valider au moins 2 UV : FM 1, harmonie 1 ou histoire du jazz 1</li> <li>▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue</li> <li>▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 3 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)</li> </ul>  |
| <b>2<sup>e</sup> CYCLE</b>            | 1 à 3 ans**  | 40 min                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse)</li> <li>▶ Participer à au moins 2 jams sessions dans l'année</li> <li>▶ Valider au moins 4 UV : FM 1 ou 2 ou 3, harmonie 1 ou 2, histoire du jazz 1 ou 2</li> <li>▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé</li> <li>▶ Valider l'épreuve instrumentale : 1 morceau imposé (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 morceau tiré d'une liste de 6 morceaux au choix (joué avec son propre groupe)</li> </ul>  |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE</b>            | 2 à 4 ans    | 45 min                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse)</li> <li>▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année</li> <li>▶ Participer à au moins un concert du département jazz</li> <li>▶ Valider au moins cinq UV parmi les suivantes : FM1, 2 et 3 - harmonie 1 et 2 - histoire du jazz 1 et 2</li> <li>▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé</li> <li>▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 9 morceaux au choix (joués avec son propre groupe)</li> <li>▶ Option projet personnel : possibilité de proposer une composition ou un arrangement</li> </ul> |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ</b> | 2 à 4 ans*** | 1h  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Participer à un atelier toute l'année (big band, combo ou impro danse)</li> <li>▶ Participer à au moins 3 jams sessions dans l'année</li> <li>▶ Participer à au moins un concert du département jazz</li> <li>▶ Valider les 8 UV : FM 1, 2 et 3 + harmonie 1 et 2 + histoire du jazz 1 et 2 + arrangement (épreuve publique)</li> <li>▶ Valider l'épreuve technique : une lecture à vue + un relevé</li> <li>▶ Valider l'épreuve instrumentale : 2 morceaux imposés (accompagné par l'équipe pédagogique) + 1 ou 2 morceaux tirés d'une liste de 12 morceaux au choix (joués avec son propre groupe) + un projet personnel de 20 minutes en conditions de concert</li> </ul>                            |

Le département jazz est ouvert aux instrumentistes à partir de 14 ans et aux chanteurs/chanteuses à partir de 16 ans. À noter : la FM2 est composée du module rythme obligatoire et donne lieu à une inscription dans un cours spécifique, ce qui implique l'inscription à deux cours pour valider le niveau FM2.

\* L'inscription en initiation jazz n'est possible que sous réserve de places disponibles dont le nombre sera fixé après les examens d'entrée en département jazz mi-septembre.

\*\* L'équipe pédagogique encourage vivement une durée de 3 années pour le 1<sup>er</sup> cycle ainsi que pour le 2<sup>e</sup> cycle.

\*\*\* L'équipe pédagogique préconise une durée de 2 années pour le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé.

## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

## ACCÈS ET VALIDATIONS

Contrôle continu pendant l'année. Examen d'entrée obligatoire pour continuer dans un cursus complet

Évaluation pour passage en 2<sup>e</sup> cycle : contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du brevet : contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle

- ▶ Piano complémentaire
- ▶ Technique vocale
- ▶ Cours d'instrument complémentaire de 20 min (cours de technique)

Obtention du certificat : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM) : contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle. Présentation possible dès la 1<sup>re</sup> année



## PARCOURS ACCOMPAGNÉ INSTRUMENT

### OBJECTIFS

Le parcours accompagné instrument permet de poursuivre ou débiter une pratique instrumentale ou vocale sur la base d'un contrat de formation en fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique instrumentale ou vocale, voire débiter en instrument ou en chant, ainsi que pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1<sup>er</sup> cycle du parcours diplômant. Ce parcours est limité à deux années consécutives et est accordé sous réserve de places disponibles. Il pourra être reconduit une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

### ORGANISATION ET CONTENUS

Ce parcours comprend un cours d'instrument à caractère individuel et une pratique collective obligatoire.

Le temps de cours à caractère individuel hebdomadaire est de 30 min. Il peut être exceptionnellement porté à 45 min, après accord de la direction du conservatoire, pour les élèves ayant terminé leur CEM ou pour les élèves qui ont effectué une année complète en 3<sup>e</sup> cycle et dont le projet personnel de formation le justifie.

Les cours peuvent être également dispensés toutes les deux semaines afin de prendre en compte la spécificité du projet (ex. : 1h tous les 15 jours).

Dans le cadre de ce parcours, la pratique collective est obligatoire (orchestres, ensembles, chœurs ou cours de formation musicale ou certaines disciplines du département culture et création, à savoir l'histoire de la musique, le commentaire d'écoute, la médiation).

Par ailleurs, la participation annuelle à au moins un projet de diffusion (audition, concert, spectacle...) est obligatoire.

Pour les élèves pianistes, la participation à au moins deux auditions ou concerts dans l'année en tant qu'accompagnateur d'une classe instrumentale valide une pratique collective, complémentaire au parcours accompagné.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible, à partir du 2<sup>e</sup> cycle, après avis des professeurs et accord de la direction.

Si l'élève adulte est débutant, il y aura obligatoirement deux pratiques collectives obligatoires, à savoir la FM adulte et l'atelier polyphonique adulte.

### CONDITIONS D'ACCÈS

- > Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction.
- > **Pour les élèves déjà inscrits au CRR :**
  - Être âgé de 14 ans au moins.
  - Accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle en instrument et en formation musicale.
  - Accès sur autorisation pour tout élève à partir du niveau instrumental 1C5. Dans ce cas, l'âge et le niveau de FM seront évalués au cas par cas, lors d'un conseil de cycle. Celui-ci se déroulera en présence de l'équipe pédagogique.
- > **Pour les élèves non-inscrits au CRR :**
  - Être âgé de 16 ans au moins.
  - Accès sur entretien (et, éventuellement, test instrumental ou vocal) avec le(s) professeur(s) concerné(s).

## PARCOURS ACCOMPAGNÉ DU DÉPARTEMENT CULTURE ET CRÉATION

### ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours accompagné du département culture et création permet de poursuivre ou débiter la pratique de l'écriture, de la composition, de la direction de chœur ou d'orchestre sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre.

Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec une pratique musicale, préparer des concours, et pour des élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1<sup>er</sup> cycle du parcours diplômant. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une discipline principale (toutes les disciplines proposées par le département culture et création sont possibles) et d'une discipline complémentaire obligatoire (définie en lien avec le professeur de la discipline principale) qui peut être :

- > Une autre discipline du département culture et création à caractère collectif.
- > Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

## CONDITIONS D'ACCÈS

- > Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu une fin de 1<sup>er</sup> cycle.
- > Élèves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement test préalable, avec le(s) professeur(s) concerné(s)).

Toute demande de parcours accompagné culture et création doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

## PARCOURS LIBRE CULTURE MUSICALE

### ORGANISATION ET CONTENUS

Fondé sur l'idée de l'université du temps libre, le parcours libre culture musicale réunit principalement des adolescents, adultes et seniors qui souhaitent poursuivre, renouer ou débiter une pratique musicale. Cette classe accepte les amateurs non-lecteurs de partition. Le parcours libre culture musicale n'est pas limité dans le temps et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une à trois disciplines de la classe de culture musicale, à savoir : le commentaire d'écoute, l'histoire de la musique, la médiation.



**Bon à savoir :** l'inscription à ce cours permet lors des sorties pédagogiques organisées par le professeur, d'assister gratuitement à des concerts et des spectacles de la Cité musicale-Metz et de l'Opéra-Théâtre, partenaires culturels forts du conservatoire.

Si l'élève le souhaite, il peut compléter sa formation avec :

- > Un ou plusieurs cours proposés par le département culture et création sauf direction d'orchestre, direction de chœur et composition.
- > Une pratique collective vocale (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou une pratique collective instrumentale (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

### CONDITIONS D'ACCÈS

- > Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle.

- > Élèves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien avec la professeure, Eurydice Jousse.

## PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

### ORGANISATION ET CONTENUS

Le parcours pratique collective s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles, ateliers instrumentaux, chœurs...) Selon son projet, sa situation et les possibilités offertes par le conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments pourront être proposés.

### CONDITIONS D'ACCÈS

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Le parcours peut être reconduit d'année en année, sur avis du chef ou responsable pédagogique de l'ensemble et accord de la direction.

## PARCOURS ADAPTÉ

Le CRR travaille à la définition d'une démarche globale permettant aux élèves porteurs de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions et de suivre un parcours d'enseignement au sein du conservatoire (plus d'informations page 58).

Dans un premier temps, la voie inclusive est privilégiée en accompagnant ces élèves, quand cela est possible au sein du parcours diplômant habituel. Le cas échéant, un parcours adapté est conçu en fonction de la situation de l'élève.

Ainsi, un suivi de santé et des parcours adaptés, plus souples, sont mis en place par le professeur référent aux publics en situation de handicap aux côtés de la direction, en lien avec les professeurs et les familles. Le parcours adapté permet d'intégrer les élèves ou étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement et leur permet d'accéder aux enseignements.

# PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

## LES ENSEMBLES

### ATELIERS MUSIQUE ANCIENNE

**Niveau :** tous cycles

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Répétition :** prendre contact avec le service de la scolarité pour intégrer un ensemble

### CONSORTS DE VIOLE DE GAMBE

**Niveau :** débutant à avancé

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Isabelle Feuillie

**Répétition :** prendre directement contact avec le professeur pour intégrer un des ensembles

### ENSEMBLES CHAM

**Niveau :** 1<sup>er</sup> cycle

**Direction :** André Sablon

**Répétition :** 30 min le lundi ou le jeudi

### ENSEMBLES DE FLÛTES À BEC

**Niveau :** ensembles du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** UV obligatoire pour l'obtention du CEM ou du DEM

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Isabelle Feuillie et Sophie Rebreyend

**Répétition :** se renseigner auprès des professeurs

### ENSEMBLE DE GUITARES

**Niveau :** à partir du 2<sup>e</sup> cycle

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Romain Fargeas

**Répétition :** mercredi de 18h30 à 19h30

### ENSEMBLE DE BASSONS

**Niveau :** à partir du 2<sup>e</sup> cycle

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Yaël Burger

**Répétition :** se renseigner auprès du professeur

### ENSEMBLE DE HAUTOIS

**Niveau :** ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C4

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** André Sablon et Léa Vernet

**Répétition :** samedi de 13h à 14h30

### ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2

**Niveau :** 2<sup>e</sup> cycle

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Éric Chartier

**Répétition :** se renseigner auprès du professeur

### ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3

**Niveau :** 3<sup>e</sup> cycle

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Éric Chartier

**Répétition :** se renseigner auprès du professeur

### MUSIQUE DE CHAMBRE

**Niveau :** à partir du 2<sup>e</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** l'UV musique de chambre est obligatoire pour l'obtention du DEM

**Direction :** Philippe Bruère

**Répétition :** prendre contact avec le professeur pour intégrer ou constituer un ensemble

## LES ORCHESTRES

### ORCHESTRE À CORDES JUNIOR LES PETITS ARCHETS

**Niveau :** élèves en 1C4 et 2C1

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Jean Adolphe

**Répétition :** vendredi de 17h45 à 19h

### ORCHESTRE À VENTS LES POLYSONS

**Niveau :** élèves en 1<sup>e</sup> cycle (à partir du 1C2)

**Pratique facultative :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Direction :** André Sablon

**Répétition :** mercredi 10h30 à 12h

### ORCHESTRE À VENTS LES MOTIVENTS

**Niveau :** élèves en début de 2<sup>e</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Direction :** André Sablon

**Répétition :** vendredi de 17h30 à 19h

### ORCHESTRE À VENTS LES CAPTIVENTS

**Niveau :** élèves des classes de vents et percussions en 2<sup>e</sup> cycle (à partir du 2C1)

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Juliette Dominski

**Répétition :** mardi de 17h30 de 19h

### ORCHESTRE À CORDES *CORDISSIMO*

**Niveau :** élèves en 2C2, 2C3 et 2C4

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Vincent Roth

**Répétition :** mercredi de 16h30 à 17h30  
ou de 17h30 à 18h30

### ORCHESTRE D'HARMONIE

**Niveau :** élèves des classes de vents et percussions à partir de la fin du 2<sup>e</sup> cycle (2C4 minimum) et en 3<sup>e</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Arnaud Tutin

**Répétition :** mercredi de 17h30 à 19h

### ORCHESTRE SYMPHONIQUE *GABRIEL PIERNÉ*

**Niveau :** élèves de fin de 2<sup>e</sup> cycle et majoritairement, élèves de 3<sup>e</sup> cycle ou spécialisé

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3<sup>e</sup> cycle)

**Direction :** Salvatore Perri

**Répétition :** un week-end par mois de septembre à janvier

### BIG BAND JAZZ

**Niveau :** ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Damien Prud'homme

**Répétition :** le samedi 2 fois / mois de 10h à 12h

## LES ATELIERS ET L'IMPROVISATION

### ATELIERS CINÉ-CONCERT

**Niveau :** ouvert à tous les instrumentistes. Deux ateliers sont donnés : l'un pour les élèves en 1<sup>er</sup> et début 2<sup>e</sup> cycle, l'autre pour les élèves en fin de 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Leslie Kaci

**Répétition :** se renseigner auprès du professeur

### ATELIERS IMPROVISATION ET CRÉATION

**Niveau :** ouvert à tous les instrumentistes

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Direction :** Éric Goubert

**Répétition :** se renseigner auprès du professeur

### ATELIERS DE JAZZ

**Niveau :** ouvert à tous les instrumentistes d'un niveau minimum de 2C3 (élèves de formation classique bienvenus)

**Pratique obligatoire :** pour les élèves inscrits en parcours diplômant

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné

**Coordination :** Damien Prud'homme

**Répétition :** chaque professeur du département propose un ou deux ateliers



# PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

Pratiques obligatoires liées à la formation musicale du musicien

## ENSEMBLE VOCAUX 1C1 TRADITIONNEL

**Niveau :** 1C1

**Pratique obligatoire :** pour les élèves en 1C1 de FM

**Observations :** un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

**Direction :** Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard  
**Durée :** 45 min

## ENSEMBLES VOCAUX 1C2 TRADITIONNEL

**Niveau :** 1C2

**Pratique obligatoire :** pour les élèves en 1C2 de FM

**Observations :** un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

**Direction :** Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard  
**Durée :** 45 min

## ENSEMBLES VOCAUX 1C3 TRADITIONNEL

**Niveau :** 1C3

**Pratique obligatoire :** pour les élèves en 1C3 de FM

**Observations :** un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

**Direction :** Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé  
**Durée :** 45 min

## ENSEMBLES VOCAUX 1C4 TRADITIONNEL

**Niveau :** 1C4

**Pratique obligatoire :** pour les élèves en 1C4 de FM

**Observations :** un élève plus âgé peut être orienté vers un ensemble vocal de niveau supérieur, ou en « ados-débutants » ou « chœur de jeunes »

**Direction :** Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé  
**Durée :** 1h

## ENSEMBLES VOCAUX

### « ADOS-DÉBUTANTS » TRADITIONNEL

**Niveau :** 1<sup>er</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** pour les grands élèves débutant la FM

**Observations :** à partir de 10-11 ans

**Direction :** Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé

**Durée :** 45 min

## ENSEMBLES VOCAUX AHOR

### (ÉCOLE LA MISÉRICORDE)

**Niveau :** 1<sup>er</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** pour les élèves en 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 de FM

**Direction :** Maryline Gilgemann et Emmanuelle Guillot-Droullé

**Durée :** 45 min et 1h en 1C4

## ENSEMBLES VOCAUX CHAM PRIMAIRE

### (ÉCOLE DEBUSSY)

**Niveau :** 1<sup>er</sup> cycle et 2C1

**Pratique obligatoire :** pour les élèves de CHAM primaire

**Direction :** Maryline Gilgemann, Emmanuelle Guillot-Droullé et Annick Hoerner

**Durée :** 2 x 45 min

## ENSEMBLES VOCAUX CHAM COLLÈGE

### (TAISON)

**Niveau :** de 1C3 à 3C1

**Pratique obligatoire :** pour les élèves de CHAM collège jusqu'en 3C1 inclus

**Observations :** accès facultatif aux élèves CHAM de 3C2 et 3<sup>e</sup> cycle spécialisé de FM

**Direction :** Maryline Gilgemann,

Emmanuelle Guillot-Droullé et Bertha Sgard

**Durée :** 45 min

## CHŒUR PRÉPARATOIRE (7-9 ANS)

**Niveau :** 1C2-1C3

**Pratique obligatoire :** peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle traditionnel

**Observations :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Emmanuelle Guillot-Droullé

**Répétition :** mercredi de 13h30 à 14h30

### CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

**Niveau :** 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle traditionnel

**Observations :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Annick Hoerner

**Répétition :** mercredi de 13h30 à 15h

### CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

**Niveau :** 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (sauf exception liée à la mue)

**Pratique obligatoire :** peut remplacer l'ensemble vocal obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle traditionnel pour les élèves à partir de 13 ans ou ayant mué

**Observations :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Annick Hoerner

**Répétition :** mercredi de 15h30 à 17h

### ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

**Niveau :** 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

**Pratique obligatoire :** pour les élèves des classes de chant, de direction de chœurs et de 3<sup>e</sup> cycle spécialisé de FM

**Accès libre :** dans le cadre du parcours pratique collective ou du parcours accompagné (3<sup>e</sup> cycle)

**Direction :** Annick Hoerner

**Répétition :** lundi de 17h30 à 19h

### ATELIER POLYPHONIQUE (15 ANS ET +)

**Niveau :** 1<sup>er</sup> cycle

**Pratique obligatoire :** pour les élèves à partir de 15 ans et pour les élèves adultes, en 1<sup>er</sup> cycle de FM

**Direction :** Sonia Bastian

**Répétition :** vendredi de 18h30 à 19h30



## PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES FACULTATIVES

### CHŒUR PRÉPARATOIRE (7-9 ANS)

**Niveau :** 1C2-1C3 (exceptionnellement 1C4)

**Accès :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Emmanuelle Guillot-Droullé

**Répétition :** mercredi de 13h30 à 14h30

### CHŒUR SPÉCIALISÉ (9-13 ANS)

**Niveau :** 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles (à partir de 1C3)

**Accès :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Annick Hoerner

**Répétition :** mercredi de 13h30 à 15h

### CHŒUR DE JEUNES (13-20 ANS)

**Niveau :** 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (sauf exception liée à la mue)

**Accès :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Annick Hoerner

**Répétition :** mercredi de 15h30-17h

### ENSEMBLE VOCAL GABRIEL PIERNÉ (17 ANS ET +)

**Niveau :** 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

**Accès :** sur motivation et avis des professeurs de chant choral

**Direction :** Annick Hoerner

**Répétition :** lundi de 17h30 à 19h

Possibilité pour les élèves volontaires de 2<sup>e</sup> cycle de FM traditionnels d'intégrer une chorale 1C4 traditionnelle ou un chœur CHAM collège, pour continuer à chanter, lorsque leur emploi du temps ne leur permet pas d'intégrer le chœur spécialisé ou le chœur de jeunes.



# ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES



Le cursus diplômant danse commence à partir de 8 ans. Il peut être suivi à l'issue du parcours « Premiers pas » proposé par le conservatoire (jardin, éveil musical et corporel, initiation danse 1 et 2) ou peut être commencé à partir de 8 ans ou plus sur examen d'entrée.

Les deux premières années, l'élève danseur découvre à part égale la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz. Peu à peu en progressant dans le parcours diplômant, la pratique va s'articuler autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine ou danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

Les équipes pédagogiques forment les élèves à une pratique amateur de haut niveau et peuvent également les former pour un projet à visée professionnelle. Tout au long de l'année, les élèves danseurs et danseuses participent à des représentations à l'auditorium du conservatoire ou hors les murs (Centre Pompidou, Opéra-Théâtre, etc.) et vivent ainsi leurs premières expériences fondamentales de la scène.





## CE CURSUS DIPLÔMANT DANSE PEUT ÊTRE SUIVI :

- > **EN HORAIRES TRADITIONNELS** ➤ P.44  
à partir de 8 ans
- > **EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)** ➤ P.46  
à partir de 8 ans



# PARCOURS DIPLÔMANT (CURSUS EN CYCLES)

## DANSE EN HORAIRES TRADITIONNELS

| NIVEAU  | DURÉE     | DISCIPLINES DOMINANTES   | DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES   |
|---|-----------|--|---|
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE (à partir de 8 ans)</b>   |           |  |   |
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE<br/>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>  | 3 à 5 ans | ▶ Cours de danse : 3 x 1h15<br>(classique, contemporain et jazz)       |   |
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE<br/>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>   |           | ▶ Cours de danse : 3 x 1h15<br>(classique, contemporain et jazz)       | ▶ FM* danse 1 <sup>er</sup> cycle : 1h  |
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE<br/>3<sup>e</sup> ANNÉE*</b>  |           | ▶ Cours de danse classique :<br>2 x 1h30                               | ▶ Danse contemporaine : 1h30<br>▶ Danse jazz : 1h30<br>▶ FM* danse 1 <sup>er</sup> cycle : 1h   |
| <b>2<sup>e</sup> CYCLE (à partir de 11 ans)</b>   |           |  |   |
| <b>2<sup>e</sup> CYCLE<br/>1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup><br/>ET 4<sup>e</sup><br/>ANNÉES</b> | 3 à 5 ans | ▶ Cours de danse : 3 x 1h30<br>(classique, contemporain ou jazz)       | ▶ Danse classique, contemporaine ou jazz : 1h30<br>▶ FM* danse 2 <sup>e</sup> cycle : 1h  |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE (à partir de 14 ans)</b>   |           |  |   |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE</b>  | 2 ans**   | ▶ Cours de danse : 4 x 1h30<br>(classique, contemporain ou jazz)       | ▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire<br>▶ Complémentaire : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz<br>▶ FM* danse 3 <sup>e</sup> cycle (si l'UV de FM* danse 2 <sup>e</sup> cycle n'est pas validée) : 1h<br>▶ Optionnelle : 1h30 de danse classique, contemporaine ou jazz, culture chorégraphique, UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)   |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ</b>   |           |  |   |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ</b>   | 2 ans**   | ▶ Cours de danse : 4 x 1h30 ou 2h<br>(classique, contemporain ou jazz) | ▶ Pour la dominante jazz, l'atelier jazz est un cours complémentaire obligatoire<br>▶ Complémentaire : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz<br>▶ Optionnelle : 1h30 ou 2h de danse classique, contemporaine ou jazz<br>▶ UV formation musicale danse niveau 3 <sup>e</sup> cycle (si l'UV de FM* danse 2 <sup>e</sup> cycle n'est pas validée) : 1h<br>▶ UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers<br>▶ UV culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers |

## ACCÈS, VALIDATION ET OBSERVATIONS

Entrée en 1<sup>er</sup> cycle sur avis de l'équipe pédagogique et en fonction des places disponibles. En 1<sup>er</sup> cycle 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, la formation musicale danse est obligatoire. C'est une UV à valider pour obtenir le passage de cycle.

En cas de double cursus danse et musique, le suivi du cours de FM\* musique est obligatoire et le cours de FM\* danse est optionnel.

À la demande, un cours supplémentaire pour préparer une spécialisation en danse contemporaine ou jazz en second cycle peut être sollicité dès le 1<sup>er</sup> cycle 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année.

Contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur.

À partir du 2<sup>e</sup> cycle, le cours de FM\* danse est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'UV, même si l'élève suit un cours de FM\* musique.

Contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur.

En 3<sup>e</sup> cycle, la formation musicale danse est obligatoire. C'est une UV à valider pour obtenir le certificat d'études chorégraphiques (CEC).

Contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur.

Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) : examen de fin de cycle devant un jury extérieur.

L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV de dominante danse.

Pour obtenir le DEC, les UV à valider sont :

- ▶ UV dominante
- ▶ UV complémentaire
- ▶ UV FM\* danse 3<sup>e</sup> cycle
- ▶ UV analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
- ▶ UV culture chorégraphique
- ▶ UV ensemble chorégraphique



### BON À SAVOIR

Pour entrer au département danse, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs.

### IMPORTANT

Pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique intensive de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription.



## DANSE EN HORAIRES AMÉNAGÉS

| NIVEAU | DURÉE | DISCIPLINES DOMINANTES |
|--------|-------|------------------------|
|--------|-------|------------------------|

### 1<sup>er</sup> CYCLE (à partir de 8 ans)

|   |           |  |
|---|-----------|--|
| CE 2 : 1 <sup>er</sup> CYCLE<br>1 <sup>re</sup> ANNÉE | 3 à 4 ans | ▶ Cours de danse classique, contemporaine et jazz : 3 x 1h15 |
| CM 1 : 1 <sup>er</sup> CYCLE<br>2 <sup>e</sup> ANNÉE  |           | ▶ Cours de danse classique, contemporaine et jazz : 3 x 1h15 |
| CM 2 : 1 <sup>er</sup> CYCLE<br>3 <sup>e</sup> ANNÉE  |           | ▶ Cours de danse classique : 2 x 1h30                        |

Contrôle continu majoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur

### 2<sup>e</sup> CYCLE (à partir de 11 ans)

|   |           |  |
|---|-----------|--|
| 2 <sup>e</sup> CYCLE<br>1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> ET 4 <sup>e</sup><br>ANNÉES | 3 à 5 ans | ▶ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 3 x 1h30 |
|---|-----------|--|

Contrôle continu égalitaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur

### 3<sup>e</sup> CYCLE (à partir de 14 ans)

|                      |         |  |
|----------------------|---------|--|
| 3 <sup>e</sup> CYCLE | 2 ans** | ▶ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 4 x 1h30 |
|----------------------|---------|--|

Contrôle continu minoritaire et examen de fin de cycle devant jury extérieur pour l'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

### 3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ (à partir de 14 ans)

|                                    |         |  |
|------------------------------------|---------|--|
| 3 <sup>e</sup> CYCLE<br>SPÉCIALISÉ | 2 ans** | ▶ Cours de danse classique, contemporaine ou jazz : 4 x 1h30 |
|------------------------------------|---------|--|

Examen devant jury extérieur : Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC).  
L'ensemble des UV doit être validé avant la présentation à l'examen de l'UV danse (dominante).

\*FM : Formation Musicale

\*\* Une année supplémentaire peut être accordée sur décision du jury

## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ FM\* danse 1<sup>er</sup> cycle : 1h
- ▶ Danse contemporaine : 1h30
- ▶ Danse jazz : 1h30
- ▶ FM\* danse 1<sup>er</sup> cycle : 1h

En fonction des perspectives de l'élève en 2<sup>e</sup> cycle 1<sup>re</sup> année, un cours supplémentaire en horaire traditionnel peut être fléché par le professeur pour compléter le cursus et préparer le 2<sup>e</sup> cycle.

- ▶ Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h30
- ▶ FM\* danse 2<sup>e</sup> cycle : 1h obligatoire même si l'élève suit un cours de FM musique

- ▶ Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 1h30
- ▶ FM\* danse 3<sup>e</sup> cycle (si l'UV de FM danse 2<sup>e</sup> cycle n'est pas validée)

- ▶ Danse classique, contemporaine ou jazz (selon la dominante choisie) : 2 x 1h30
- ▶ UV FM\* danse niveau 3<sup>e</sup> cycle (si l'UV de formation musicale danse 2<sup>e</sup> cycle n'est pas validée) : 1h
- ▶ Culture chorégraphique : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers
- ▶ Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 2h tous les 15 jours ou fonctionnement par session d'ateliers



### BON À SAVOIR

#### COURS SUPPLÉMENTAIRES

Un ou plusieurs cours supplémentaires peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires dans le but de découvrir une troisième discipline ou de renforcer les techniques dominantes ou complémentaires. Une demande de cours supplémentaire doit être adressée par écrit à la direction.

#### PARCOURS ACCOMPAGNÉ

À partir de 14 ans, un parcours accompagné peut être exceptionnellement proposé.



### ! IMPORTANT

En partenariat avec le Lycée Fabert, le conservatoire propose une filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse : voir page 9).

Cette filière permet de coordonner une pratique artistique intensive avec une scolarité de haut niveau.

Nos élèves en S2TMD obtiennent le baccalauréat avec un taux de réussite de 100%.

Plus d'informations sur notre site internet.

### LE POST-DEC

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DEC et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de danse. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée à la direction du conservatoire.

# ÉTUDES THÉÂTRALES

L'enseignement du théâtre est une école de vie autant que l'école des récits rêvés ou réels du monde. Sa pratique se conjugue du collectif à l'individuel. C'est dans l'esprit d'une pédagogie de recherche que nous souhaitons animer le département théâtre du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Eurométropole de Metz. C'est-à-dire, une pédagogie où chaque élève désirant s'engager dans l'étude de l'art dramatique bénéficiera d'une attention personnelle pour lui permettre de s'épanouir artistiquement, au milieu d'autres, avec lesquels il ira à la découverte du processus de création dans lequel s'inscrit le théâtre, dit également art dramatique, autant celui d'aujourd'hui que d'hier.

Pour entrer en département théâtre, un stage de préparation est organisé au sein des cours existants dans le but de préparer l'examen d'entrée avec les professeurs pour les élèves d'initiation, de 1<sup>er</sup> cycle, de 2<sup>e</sup> cycle et de 3<sup>e</sup> cycle.

Un cursus en horaires adaptés est proposé à partir de la seconde pour le cycle diplômant théâtre en partenariat avec le Lycée Fabert (voir page 9). Le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé et la classe préparatoire sont accessibles sur concours organisé conjointement avec le CRR du Grand Nancy.



| NIVEAU   | DURÉE      | TEMPS HEBDO  | OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET MODULES COMPLÉMENTAIRES   |
|--|------------|--|---|
| <b>INITIATION</b><br>13 - 14 ANS                           | 1 à 2 ans  | 1h30   | Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les adolescents au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres, jeux d'improvisations, exercices collectifs...).  |
| <b>1<sup>er</sup> CYCLE</b><br>À PARTIR DE 15 ANS          | 1 à 2 ans  | 1 x 3h   | À partir du désir de théâtre de l'élève, il s'agit de le confronter aux exigences de l'art du théâtre aussi bien de façon individuelle que collective.  |
| <b>2<sup>e</sup> CYCLE</b><br>À PARTIR DE 17 ANS RÉVOLUS   | 2 ans      | 1 <sup>re</sup> année : 4h30<br>2 <sup>e</sup> année : 6h                | <b>En 1<sup>re</sup> année :</b> apprentissage des bases techniques de l'art de l'acteur. Fortifier sa culture théâtrale et se confronter au répertoire essentiellement classique.<br><b>En 2<sup>e</sup> année :</b> approfondissement du processus entamé en 1 <sup>re</sup> année (découverte des codes de jeux propres à différents répertoires, alexandrins). Les auteurs abordés permettront d'ouvrir au répertoire contemporain. Il sera demandé aux élèves de commencer à avoir une démarche dramaturgique argumentée. Pour ce cycle, en plus des deux modules obligatoires - Interprétation (4h30) et Technique vocale (1h) - il est fortement conseillé de suivre le module complémentaire de training d'acteur (2h). |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE</b>                                 | 1 ou 2 ans | 7h   | Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective. Pour ce cycle, en plus du module obligatoire, le module de training d'acteur (2h) est très fortement conseillé. Pour les élèves en S2TMD (première et terminale), il est obligatoire. Pour ces mêmes élèves, un module complémentaire au choix est à définir parmi : pilate, médiation musicale ou chœur.  |
| <b>3<sup>e</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ CPES*</b><br>18 - 25 ANS | 2 ans      | 20h (réparties sur les CRR de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy) | Approfondissement des bases techniques de l'art du théâtre et de l'interprétation, initiation aux arts du masque, initiation à l'art du clown, initiation à la danse et au chant, développement de sa propre créativité de façon individuelle et collective, apprentissage d'une exigence et d'une rigueur professionnelles.  |

\* Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

## LE PARCOURS ACCOMPAGNÉ THÉÂTRE

### ► Organisation et contenus

Le parcours accompagné théâtre permet de poursuivre ou débiter une pratique théâtrale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre. Il peut être proposé à des adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec une pratique théâtrale. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

### ► Conditions d'accès

Toute demande de parcours accompagné doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

## LE POST-DET

Il s'adresse aux élèves ayant obtenu un DET et qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de théâtre. Pour bénéficier de ce parcours limité à une année renouvelable une fois, une demande écrite doit être adressée à la direction du conservatoire.

## VALIDATIONS ET RÉCOMPENSES

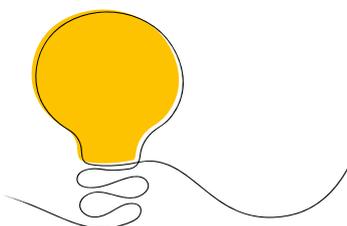
Fin de cycle : pas d'évaluation.  
Pour les élèves souhaitant entrer en 1<sup>er</sup>  
cycle, un examen spécifique est organisé

Obtention de fin de 1<sup>er</sup> cycle :  
contrôle continu majoritaire et examen  
de fin de cycle devant jury extérieur

Obtention de fin de 2<sup>e</sup> cycle :  
contrôle continu égalitaire et examen  
de fin de cycle devant jury extérieur

Obtention du Certificat d'Études  
Théâtrales (CET) : contrôle continu  
minoritaire et examen de fin de cycle  
devant jury extérieur

Obtention du Diplôme d'Études  
Théâtrales (DET) : contrôle continu  
+ examen de fin de cycle  
avec passage devant jury



### BON À SAVOIR

Un dépliant présentant en détail  
le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé et la classe  
préparatoire à l'enseignement  
supérieur est disponible en  
téléchargement sur notre site  
internet.



# SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

## ÉVALUATION

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis et à accompagner les progrès à venir. Elles peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi le choix d'un arrêt du parcours ou la déception d'un échec à un examen de fin de cycle.

## OUTILS D'ÉVALUATION

Ils sont issus des objectifs généraux de chaque cycle, objectifs définis par les équipes pédagogiques sous la responsabilité de la directrice et en conformité avec les textes ministériels. L'évaluation se fait à l'aide de plusieurs outils :

### CONTRÔLE CONTINU

Il s'organise dans toutes les disciplines et se présente sous plusieurs formes : notes et appréciations habituelles du professeur, contrôles ponctuels « interclasses », auditions... La prise en compte du contrôle continu diffère selon le niveau des élèves : 75 % en 1<sup>er</sup> cycle, 50 % en 2<sup>e</sup> cycle et 25 % en 3<sup>e</sup> cycle. Il n'est pas pris en compte pour l'épreuve instrumentale ou vocale de la fin du 3<sup>e</sup> cycle spécialisé.

Les bulletins (deux par an) constituent un élément essentiel dans l'évaluation du contrôle continu. Deux aspects sont principalement évalués et commentés dans chaque bulletin : l'investissement de l'élève et les résultats obtenus. L'évaluation est exprimée par des mentions : Très bien, Bien, Assez bien, Passable, Insuffisant.

### EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (la directrice ou son représentant) et d'un ou plusieurs spécialistes de la discipline concernée, extérieurs à l'établissement. Pour certaines épreuves, un jury interne est constitué. Ces épreuves peuvent être publiques à partir du 3<sup>e</sup> cycle. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, sous certaines conditions à participer à une session de rattrapage. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen, etc.).

Le jury émet un avis en fonction de la prestation des élèves pour tous les examens. Pour le 3<sup>e</sup> cycle et le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé, il se prononce sur l'obtention (ou non) de l'UV dominante des CEM, CEC, CET ou des DEM, DEC, DET.

Cet avis se décompose en 3 mentions : avis favorable, avis réservé, avis défavorable. L'avis favorable peut être assorti de mentions : Bien, Très bien ou Très bien à l'unanimité.

Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens, à l'exception des enregistrements effectués par le CRR pour usage interne. Après la proclamation des résultats, les candidats ont la possibilité de s'entretenir avec le jury. Les décisions du jury sont sans appel.

Au mois de juin, un conseil de cycle se réunit pour chaque discipline. Au vu du contrôle continu et de l'avis du jury, il se prononce, pour chacun des élèves, sur le passage dans le cycle supérieur, du maintien dans le cycle ou d'une réorientation éventuelle, voire d'un arrêt de la scolarité.



## RÉCOMPENSES

- > **Fin de 1<sup>er</sup> cycle** : passage en 2<sup>e</sup> cycle avec ou sans mention.
- > **Fin de 2<sup>e</sup> cycle** : UV permettant l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM) avec ou sans mention.
- > **Fin de 3<sup>e</sup> cycle** : UV permettant l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM), le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) ou le Certificat d'Études Théâtrales (CET) avec ou sans mention.
- > **Fin de 3<sup>e</sup> cycle spécialisé** : UV permettant l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM), le Diplôme d'Études Théâtrales (DET) ou le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) avec ou sans mention. L'obtention de cette UV est du ressort exclusif du jury, lequel est souverain pour la prise de cette décision.

**Précision** : une entrée en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé représente une équivalence avec l'obtention de l'UV dominante niveau CEM.

## CERTIFICATS ET DIPLÔMES

Si toutes les UV nécessaires ont été obtenues, les diplômes et certificats seront remis. Ils sont signés par le Président de l'Eurométropole de Metz et la directrice du conservatoire. Ils pourront être retirés au secrétariat de la scolarité à partir du mois de novembre (un seul original pouvant être délivré) et ne pourront en aucun cas être envoyés par courrier. Pour les autres niveaux, des attestations sont délivrées sur demande auprès du secrétariat de la scolarité.



# INSCRIPTION & RÉINSCRIPTION

## INSCRIPTION SANS EXAMEN D'ENTRÉE

**En fonction des places disponibles, le conservatoire accueille sans examen d'entrée :**

- > les enfants de niveau scolaire moyenne section maternelle : jardin musical
- > les enfants de niveau scolaire grande section maternelle : éveil musical et corporel
- > les enfants de niveau scolaire cours préparatoire (à partir de 6 ans) : initiation musicale et/ou initiation danse 1
- > à partir de 7 ans (CE1) en musique : 1<sup>er</sup> cycle 1<sup>re</sup> année
- > à partir de 7 ans (CE1) en danse : initiation danse 2
- > à partir de 9 ans sous conditions de places disponibles selon les instruments demandés : 1<sup>er</sup> cycle 1<sup>re</sup> année (débutants)
- > à partir de 13 ans : initiation théâtre
- > à partir de 14 ans : cours du département culture et création (excepté les classes de direction d'orchestre et de chœur)
- > à partir de 14 ans : parcours accompagné, sous certaines conditions
- > les adolescents et adultes débutant un instrument, sous certaines conditions
- > tous les adultes ou adolescents à partir de 15 ans : formation musicale adulte, initiation à la polyphonie en musique
- > sur avis du professeur, tous les publics en pratique collective

Ces inscriptions se font à partir du printemps sur le site du conservatoire, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous ». La confirmation de l'inscription est envoyée par courriel au plus tard fin août. L'attribution se fait en fonction du nombre de places disponibles.

## INSCRIPTION AVEC EXAMEN D'ENTRÉE

**Pour les non-débutants qui souhaitent intégrer le parcours diplômant, âgés de :**

- > 7 ans et plus pour la musique
- > 8 ans et plus pour la danse
- > 15 ans et plus pour le théâtre

l'entrée au conservatoire se fait sur examen organisé chaque année. L'inscription à l'examen est à effectuer à partir du printemps sur le site internet, rubrique « (Ré)Inscrivez-vous » en sélectionnant la discipline choisie. L'admission est en fonction du niveau et du nombre de places disponibles.

**Des limites d'âge pour l'entrée dans le parcours diplômant sont définies comme suit :**

- > en instrument : 26 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
- > en chant lyrique : l'âge limite pour intégrer le parcours diplômant est de 26 ans en 1<sup>er</sup> cycle, 28 ans en 2<sup>e</sup> cycle, 30 ans en 3<sup>e</sup> cycle et 32 ans en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé
- > en jazz, formation musicale : 32 ans maximum pour intégrer le parcours diplômant
- > l'ensemble des disciplines du département culture et création : l'âge limite pour intégrer le 3<sup>e</sup> cycle spécialisé est de 32 ans

À noter qu'il est possible pour une personne ayant dépassé ces limites d'âges d'intégrer le parcours diplômant si son projet personnel ou professionnel le justifie et sur avis des professeurs et de la direction.

## RÉINSCRIPTION

Les réinscriptions se font exclusivement via l'espace DuoNET (lien disponible sur la page d'accueil du site internet du conservatoire). L'élève souhaitant présenter l'examen d'entrée en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé, qu'il soit extérieur ou déjà inscrit au conservatoire, devra remplir un formulaire d'inscription spécifique. Ce formulaire est accessible sur le site du conservatoire. Les dates du calendrier des réinscriptions sont communiquées sur notre site internet.



## CHRONOLOGIE DES ADMISSIONS

### JANVIER - FÉVRIER

Procédure de pré-inscription en ligne en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

### MARS - AVRIL - MAI

Suite de la procédure d'admission en classes à Horaires Adaptés : CHAM/CHAD/AHOR/S2TMD

### MAI - JUIN

- > Pré-inscriptions pour le Parcours Premiers pas musique et danse (horaires traditionnels) : jardin, éveil musical et corporel, initiation musicale, initiation danse 1, initiation danse 2
- > Examen d'entrée des candidats extérieurs pour toutes les disciplines instrumentales et pour la discipline Jeunes voix, dans les niveaux suivants : 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle

### SEPTEMBRE

- > 2<sup>e</sup> session d'examen d'entrée des candidats extérieurs (organisée sous réserve de place) pour toutes les disciplines instrumentales et pour la discipline Jeunes voix, dans les niveaux suivants : 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle
- > Stage et examen d'entrée du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> cycle spécialisé en chant lyrique et théâtre
- > Examen d'entrée du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> cycle en danse
- > Examen d'entrée du 1<sup>er</sup> cycle au 3<sup>e</sup> cycle spécialisé en jazz, accompagnement au piano musique, accompagnement au piano danse, direction d'orchestre, direction de chœur, composition, écriture, culture, formation musicale

### OCTOBRE

- > Examen d'entrée en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé en musique et danse

# MODALITÉS D'EXAMEN D'ENTRÉE

## ENTRÉE EN 1<sup>ER</sup> CYCLE, 2<sup>E</sup> CYCLE, 3<sup>E</sup> CYCLE

Pour les non-débutants, âgés de 7 ans et plus

### POUR LES INSTRUMENTISTES ET LES JEUNES VOIX

L'élève postulant pour une entrée dans un cycle préalablement défini présente une pièce (ou deux maximum) de son choix et d'un niveau de difficulté correspondant à celui du cycle pour lequel il se présente. Afin d'évaluer le niveau du candidat en formation musicale, un test progressif est associé à l'examen instrumental. L'examen de formation musicale comporte une partie chantée.

### POUR LE CHANT LYRIQUE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée. La pièce interprétée pour l'examen sera définie en concertation avec le professeur pendant le stage.

### POUR LA DANSE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

### POUR LE THÉÂTRE

Chaque candidat participe à un stage de préparation dans le département. Ce stage est ensuite suivi d'un examen d'entrée.

## ENTRÉE EN 3<sup>E</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ

### POUR LES INSTRUMENTISTES

#### > Épreuves :

- 15 min de répertoire
- entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)
- + pour les candidats extérieurs :** test de formation musicale (ou une attestation de niveau dans le cadre d'une mutation).

Les morceaux imposés sont affichés au conservatoire ou mis en ligne sur le site internet, 6 semaines avant le concours.

### POUR LE THÉÂTRE, LA DANSE ET LE CHANT LYRIQUE

#### > Stage de préparation obligatoire.

#### > Épreuves :

- Pour le chant, les élèves définissent avec les professeurs les contenus de l'épreuve lors du stage de préparation
- Pour la danse, les candidats présentent une variation
- Pour le théâtre, les élèves présentent 1 scène classique, 1 scène contemporaine et 1 parcours libre. Une des 3 propositions au moins doit être dialoguée, chaque épreuve ne devant pas dépasser 3 minutes et l'ensemble ne devant pas dépasser 15 min.
- Pour toutes les disciplines, entretien avec le jury (motivations et engagement pour suivre le cursus)

## ENTRÉE EN JAZZ DU 1<sup>ER</sup> AU 3<sup>E</sup> CYCLE SPÉCIALISÉ

- > **Épreuve pour le 1<sup>er</sup> cycle** : un morceau au choix (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)
- > **Épreuve pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles** : un morceau imposé (pour plus de renseignements, contactez le coordinateur du département jazz)



# ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## LE CONSERVATOIRE PROPOSE DES CURSUS MUSICAUX ADAPTÉS AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

À ce jour, une trentaine d'élèves en situation de handicap suivent un parcours diplômant ou un parcours adapté au conservatoire.

Pour chaque enfant, une réflexion est partagée entre la famille, les professeurs et la direction pour définir quelle maquette pédagogique est la plus adaptée pour l'élève concerné.

Le conservatoire accueille des enfants en situation de handicap venant des écoles ou instituts spécialisés. Certains d'entre eux peuvent découvrir des présentations d'instruments faites par les professeurs ou les élèves des différentes classes instrumentales.

Des ateliers ou cours menés par notre professeur référent, Philippe Forte-Rytter, leurs sont également proposés. **Philippe Forte-Rytter, enseignant et intervenant en milieu scolaire, est l'interlocuteur dédié à l'accueil et à la pédagogie des publics en situation de handicap au sein du CRR.**

Certains ateliers ont lieu dans une salle dédiée située à Woippy, au 4 Place du Mail.

L'atelier « Made In Butterfly » ou musique papillonnante est très ludique, toujours psychosensori-moteur, avec des méthodologies basées sur le rythme de l'enfant, de la famille et de l'institution spécialisée (IME, Hôpital de jour, ...). L'expression corporelle est travaillée, en fonction des potentialités de chacun, mais toujours de manière valorisée, stimulée et stimulante pour un aboutissement similaire aux cursus communs.

L'atelier « Ludi-Mix » accompagne les enfants en situation de handicap dans un cursus plus traditionnel, entourés des autres élèves instrumentistes du conservatoire et avec une équipe pédagogique mobilisée et concertée.

Enfin, le METZamorphoses Orchestr-ALL est un ensemble artistique où se développent les créativité instrumentales autour d'outils facilitateurs (pads, lasers, etc...) dans un tourbillon scénographique valorisant et mobilisateur.

Musicothérapie, électro-acoustique sont les moyens actuels pour proposer un cheminement en justesses, en émulations, en rayonnements avec tout le tissu sociétal disponible.



# ENGAGEMENT DES ÉLÈVES, DES FAMILLES & DU CONSERVATOIRE

L'inscription au conservatoire implique de respecter le contrat pédagogique « Enseignants-Élèves ».



## LE CONSERVATOIRE S'ENGAGE À :

- > offrir une formation complète et de qualité en musique, danse et théâtre
- > accueillir et accompagner tous les élèves le plus loin possible en fonction de leur investissement personnel
- > favoriser leur épanouissement artistique et développer leur curiosité
- > donner des outils et des méthodes d'apprentissage
- > proposer l'accès aux manifestations culturelles du CRR et de l'Eurométropole de Metz (dans la limite des places disponibles).

## EN RETOUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES S'ENGAGENT À :

- > adopter une attitude respectueuse et responsable : ponctualité, assiduité, politesse
- > fournir un travail quotidien de qualité, conforme aux demandes de l'équipe pédagogique
- > avoir le matériel demandé à la maison et en cours (instruments, partitions, cahiers, tenues de danse...) et prendre soin du matériel mis à disposition au CRR
- > assister et participer à des prestations artistiques
- > pour l'élève mineur : la famille s'implique dans le suivi des études et s'engage à lui donner les moyens et le cadre pour effectuer son travail quotidien.



# QUESTIONS DE PARENTS

Voici quelques éléments de réponse aux questions que se posent souvent les parents. Cependant, n'oubliez pas que quelles que soient vos interrogations vous pouvez vous tourner vers les équipes pédagogique, administrative et technique.

Pour suivre nos actualités, nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site internet et nos réseaux sociaux (Facebook, YouTube et Instagram).

## COMMENT FAIRE LE CHOIX D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE OU D'UNE PRATIQUE ARTISTIQUE ?

Le conservatoire organise chaque année au printemps des Portes Ouvertes pour permettre au public de découvrir l'ensemble des pratiques proposées (musique, danse et théâtre). Il existe également un parcours découverte et des ateliers découvertes qui permettent à l'enfant de découvrir les instruments de musique (voir pages 10 à 13). Enfin, le conservatoire propose chaque année plus de 250 manifestations (dont des auditions, des classes ouvertes, des spectacles, etc.). Toutes ces occasions sont des moments privilégiés pour découvrir les enseignements du conservatoire et rencontrer les professeurs.

## À QU'EL ÂGE COMMENCER UNE PRATIQUE AU CONSERVATOIRE ?

Tous les enfants sont différents, les quelques informations ci-après ne sont données qu'à titre indicatif. En effet, la meilleure façon de le définir est d'échanger à ce sujet avec les professeurs.

- > Si à 4 ans, un enfant éprouve un désir de commencer la musique ou la danse, ou que vous souhaitez l'ouvrir à la pratique artistique dès le plus jeune âge, nous vous invitons à l'inscrire au Parcours Premiers pas (voir pages 10 à 13).
- > À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer un instrument. Certains enfants, à titre dérogatoire, commencent un instrument à 5 ou 6 ans.
- > À partir de 7 ans, un enfant peut commencer à pratiquer le chant choral (voir page 22).
- > À partir de 8 ans, un enfant peut commencer la danse en parcours diplômant.
- > Pour le théâtre, les cours d'initiation commencent à partir de 13 ans (voir page 50).
- > Pour le cursus voix (dominante chant lyrique), il est important que la voix se soit stabilisée, nous préconisons donc 16 ans minimum pour les filles et 18 ans minimum pour les garçons (voir page 22).
- > Certaines pratiques (instrumentales, de culture, etc.) sont aussi proposées aux adultes qui débutent ou sont non lecteurs de partition (voir pages 18, 23 et 32).



## COMMENT AIDER SON ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE ?

Comme dans toute discipline, progresser en musique, en danse ou en théâtre nécessite une pratique régulière.

La difficulté la plus fréquente est le travail demandé par la pratique et, pour les parents, l'accompagnement et le suivi indispensables qu'ils doivent mener pour arriver à faire répéter régulièrement les enfants.

**Voici des conseils pour rendre la pratique plus agréable :**

- > **Le temps** : convenez d'une heure à laquelle votre enfant pourra pratiquer tous les jours afin que sa pratique devienne une habitude. Cela est à adapter en fonction de son emploi du temps et celui de la famille.
- > **La répétition** : pour planifier des horaires de pratique pour les débutants, prévoir 15 minutes en moyenne de répétition par jour.
- > **L'accompagnement** : toute personne a besoin d'être encouragée dans son travail ; c'est pourquoi l'enfant doit se sentir accompagné dans sa pratique par votre présence. Même si vous n'êtes pas vous-même musicien, danseur ou comédien, votre accompagnement encourage et guide l'enfant.
- > **Dernier conseil** : ayez du plaisir ! Pratiquer un art devrait être quelque chose que l'enfant appréciera toute sa vie. Chaque personne apprend à son rythme et la clé du succès est d'apprécier également cette expérience.

## QUEL EST LE COÛT FINANCIER D'UNE PRATIQUE ?

### LE COÛT DES COURS

Il dépend du lieu de résidence, du parcours, du nombre de disciplines suivies et de l'âge. (voir p. 62). Le montant, payable en une fois ou en trois fois, est dû pour l'année scolaire entière, même si l'élève abandonne en cours d'année (sauf cas particuliers détaillés dans la délibération métropolitaine en ligne sur notre site internet).

### LE COÛT D'UN INSTRUMENT

Beaucoup de possibilités existent. Les luthiers proposent de l'achat neuf, de l'achat d'occasion, de la location. Les prêts sont également possibles. Le professeur ou l'équipe de la régie sera à même de vous renseigner et de vous orienter vers les différentes possibilités.

### LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN MUSIQUE

En plus de l'instrument, il faut souvent se procurer d'autres fournitures (ex : pupitre neuf environ 20 € - méthodes : environ 25 € la méthode - petites fournitures : baguettes, graisses, huiles, anches pour clarinette / saxophone : environ 40 € par an). Pour les partitions, des systèmes de prêt existent et vous pouvez également vous adresser à la médiathèque du conservatoire.

### LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN DANSE

Tenue de danse : de 10 € (leggings pour les niveaux initiation et 1<sup>er</sup> cycle) à 140 € (justaucorps, collant, 1/2 pointes et pointes pour les niveaux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles).

### LE COÛT DE L'ASSURANCE ÉVENTUELLE

Proportionnelle à la valeur de l'instrument et spécifique à ce dernier, elle couvre les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts). Renseignez-vous auprès de votre assurance.

### LE COÛT DE L'ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT

Il est conseillé de prévoir une révision annuelle. Le professeur pourra vous donner des indications à ce sujet.

# TARIFS

## 24/25

|  |    | FRAIS DE SCOLARITÉ   |                        |                           |                            |                            |                          |
|--|----|--|------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
|  |    | EUROMÉTROPOLE DE METZ**  |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | FRAIS DE DOSSIER   | TRANCHE 1<br>0 À 500 € | TRANCHE 2<br>501 À 1000 € | TRANCHE 3<br>1001 À 1500 € | TRANCHE 4<br>1501 À 2500 € | TRANCHE 5<br>2501 € ET + |
| <b>TARIF 1 – PARCOURS PREMIERS PAS</b><br>Jardin, éveil musical et corporel,<br>initiation musique, initiation danse 1 et 2*   | 70 |  | 134                    | 140                       | 145                        | 150                        | 155                      |
| <b>TARIF 2 – PARCOURS DIPLÔMANT<br/>OU PARCOURS ACCOMPAGNÉ OU<br/>PARCOURS LIBRE (1 CURSUS)</b><br>> Parcours diplômant cycles 1, 2, 3<br>en musique, danse et théâtre<br>> Initiation théâtre<br>> Parcours libre culture musicale        | 70 | Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | 140  | 155                    | 170                       | 186                        | 201                        |                          |
|  |    | Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours  |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | 181  | 201                    | 221                       | 241                        | 262                        |                          |
| <b>TARIF 3<br/>PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNEL</b><br>> 3 <sup>e</sup> cycle spécialisé en musique, danse et théâtre*   | 70 |  | 186                    | 201                       | 217                        | 227                        | 237                      |
| <b>TARIF 4<br/>PARCOURS PRATIQUE<br/>COLLECTIVE SEULE</b><br>> Orchestres, chœurs, ...*  | 70 | Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | 103  |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours  |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | 134  |                        |                           |                            |                            |                          |
| <b>TARIF 5 - 2<sup>E</sup> PARCOURS OU CURSUS</b><br>> Par élève et par discipline*  | -  | Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | 114  |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours  |                        |                           |                            |                            |                          |
|  |    | 148  |                        |                           |                            |                            |                          |
| <b>TARIF 6 - EXONÉRATION</b><br>> CHAM, CHAD, élèves inscrits en 1 <sup>er</sup> et terminale<br>de la filière S2TMD<br>> Bénéficiaires des minima sociaux,<br>> Personnels de l'Eurométropole de Metz<br>en formation continue pour 1 an' | 70 | Exonération  |                        |                           |                            |                            |                          |
| <b>TARIF 7 - EXONÉRATION</b><br>> Étudiants inscrits en CPES Théâtre au CRR<br>du Grand Nancy ;<br>> Étudiants en L1 et L2 de Musicologie*   | -  | Exonération  |                        |                           |                            |                            |                          |
| <b>TARIF 8 - EXONÉRATION</b><br>> Étudiants inscrits en CPES Théâtre au CRR de<br>l'Eurométropole de Metz et bénéficiant d'une<br>bourse du CROUS*   | 70 | Exonération  |                        |                           |                            |                            |                          |
| <b>TARIF 9 - DISPOSITIF PASSERELLE</b><br>> Élèves inscrits dans le cadre du dispositif<br>Passerelle (DEMOS de la Philharmonie de Paris)*   | -  | 139  | 154                    | 170                       | 185                        | 201                        |                          |

\*Pour toutes précisions, se référer aux conditions particulières.

\*\*En cas d'absence de justificatif de domicile, le tarif « hors Eurométropole de Metz » sera appliqué (voir conditions particulières).

\*\*\*En cas d'absence d'avis d'imposition, la tranche 6 sera appliquée (voir conditions particulières).

**Réductions :** -10 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 3 enfants,  
-20 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 4 enfants ou plus  
(voir conditions particulières).

| TRANCHE 6 <sup>***</sup> | HORS EUROMÉTROPOLE DE METZ OU EUROMÉTROPOLE DE METZ SANS JUSTIFICATIF DE DOMICILE |
|--------------------------|---|
| 155                      | 381   |
| 201                      | 381   |
| 262                      | 496   |
| 237                      | 381   |
|                          | 155   |
|                          | 201   |
|                          | 206   |
|                          | 268   |
| 201                      | 381   |



## ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Les élèves en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé (instrumentistes), en 2<sup>e</sup> année d'étude (chanteurs), en 3<sup>e</sup> cycle ou 3<sup>e</sup> cycle spécialisé (danseurs), peuvent bénéficier sous certaines conditions de ressources, d'une aide individuelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Contacter le secrétariat de la scolarité à la rentrée pour en savoir plus. Les élèves en CPES Théâtre peuvent bénéficier, sous certaines conditions de ressources, d'une bourse universitaire (CROUS).

## LOCATION D'INSTRUMENTS

Le conservatoire propose un parc d'instruments à la location : violon, alto, contrebasse, accordéon, hautbois, besson, cor, tuba...

Le montant annuel des locations est actuellement le suivant :

**1<sup>RE</sup> ANNÉE : 184 €**

**2<sup>E</sup> ANNÉE : 214 €**

**3<sup>E</sup> ANNÉE : 274 €**

**4<sup>E</sup> ANNÉE : 382 €**

**5<sup>E</sup> ANNÉE : 534 €**

L'année de location débute au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire. Au-delà de la 5<sup>e</sup> année, il n'y a plus de possibilité de location afin que de nouveaux élèves puissent bénéficier également de ce service. Les frais de location font l'objet d'une facturation trimestrielle la 1<sup>re</sup> année et semestrielle les années suivantes. L'assurance pour l'instrument est obligatoire et à la charge de l'emprunteur. La location fait l'objet d'un contrat.

**Renseignements auprès du régisseur adjoint :**  
03 57 88 38 52 / fglibert@eurometropolemetz.eu



**CONSERVATOIRE  
À RAYONNEMENT  
RÉGIONAL  
GABRIEL PIERNÉ  
EUROMÉTROPOLE DE METZ**



# ÉQUIPE & ADMINISTRATIVE TECHNIQUE



- DIRECTRICE** Catherine TORMEN  
**DIRECTRICE ADJOINTE** Lise LAUER  
**ASSISTANTE DE DIRECTION** Aurélie FERNANDES
- RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE** Assma EL YAZIDI  
**ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE** Nathalie GUITTON  
**ASSISTANT COMPTABILITÉ** Non nommé
- CONSEILLER AUX ÉTUDES** François PERRIN  
**ASSISTANTES SCOLARITÉ** Fabienne CHARTÉ, Sabrina DERKAOUI, Marie-Jo TOSI
- RESPONSABLE ANIMATION ET COMMUNICATION** Christelle SANDERET DE VALONNE  
**ASSISTANTE ANIMATION ET COMMUNICATION** Nathalie LAFRANCE
- MÉDIATHÉCAIRE** Anne DITSCH
- RÉGISSEUR** Christophe TOSI  
**RÉGISSEURS ADJOINTS** Frédéric GLIBERT, Timon JUNKER, Arnaud WITTMANN
- AGENTS D'ACCUEIL** Christine HILDEVERT, Juliette LOUVARD, Rose PUGLIESE
- SURVEILLANTE DANSE** Chantal KNEIB

# Informations pratiques



## HORAIRES D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE AU PUBLIC

L'accès au hall et à la salle de permanence est autorisé au public. Les clés des salles doivent être rendues à l'accueil 15 minutes avant la fermeture du conservatoire.

|          | PÉRIODE<br>SCOLAIRE | VACANCES<br>SCOLAIRES |
|----------|---------------------|-----------------------|
| LUNDI    | 8h à 21h30          | 8h à 17h              |
| MARDI    | 8h à 21h30          | 8h à 17h              |
| MERCREDI | 8h à 21h30          | 8h à 17h              |
| JEUDI    | 8h à 21h30          | 8h à 17h              |
| VENDREDI | 8h à 21h            | 8h à 12h              |
| SAMEDI   | 8h à 18h            | fermé                 |
| DIMANCHE | 13h à 17h           | fermé                 |



Le conservatoire est fermé les jours fériés.

## HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES AU PUBLIC

|          | SCOLARITÉ             | MÉDIATHÈQUE                | COMPTABILITÉ          | RÉGIE                     | ANIMATION             |
|----------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| LUNDI    | 14h à 17h             | 13h30 à 17h30              | 9h à 12h<br>14h à 17h | 9h30 à 13h<br>14h à 17h   | 9h à 12h<br>14h à 17h |
| MARDI    | 9h à 12h<br>14h à 17h | 13h30 à 17h30              | 9h à 12h              | 14h à 18h                 | 9h à 12h<br>14h à 17h |
| MERCREDI | 9h à 12h<br>14h à 17h | 10h à 12h<br>13h30 à 17h30 | 9h à 12h<br>14h à 17h | 9h30 à 13h<br>14h à 18h   | 9h à 12h<br>14h à 17h |
| JEUDI    | 14h à 17h             | 13h30 à 17h30              | 9h à 12h<br>14h à 17h | 9h30 à 13h<br>15h15 à 18h | 9h à 12h              |
| VENDREDI | 9h à 12h              | 13h30 à 17h30              | 9h à 12h              | 9h30 à 13h<br>14h à 18h   | 9h à 12h              |
| SAMEDI   | -                     | -                          | -                     | 9h30 à 12h<br>13h à 17h   |                       |

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz (CRR) est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. Il est géré en régie directe par l'Eurométropole de Metz. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, Direction Générale de la Création Artistique (DGCA). Les élèves s'y inscrivent en toute liberté et sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement.

Le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz est réputé être connu de tous les élèves, candidats, de leurs parents ou représentants légaux, des enseignants et agents de l'établissement.

**Il est téléchargeable sur le site du conservatoire et disponible sur simple demande auprès de l'administration.**

**L'inscription ou la réinscription au conservatoire implique l'acceptation de l'intégralité des clauses tant du règlement intérieur que du règlement pédagogique.**

Il a été approuvé par le Conseil d'établissement réuni le 8 décembre 2021 et par délibération du bureau en date du 21 février 2022.

## UTILISATION DU LOGICIEL DES ÉLÈVES ET DE LA SCOLARITÉ : DuoNET

### DUONET, C'EST QUOI ?

DuoNET est le portail famille et élève du conservatoire. Il s'agit d'un logiciel de suivi de scolarité et communication utilisé par le conservatoire. C'est par le biais de ce logiciel que le conservatoire gère et communique les emplois du temps, le suivi pédagogique, la facturation ou encore les nouvelles inscriptions et les réinscriptions. Toute absence en cours doit obligatoirement être excusée par la famille directement en ligne sur DuoNET.

### COMMENT SE CONNECTER À DUONET ?

Sur la page d'accueil du site internet du conservatoire [conservatoire.eurometropolemetz.eu](http://conservatoire.eurometropolemetz.eu), un lien permet d'accéder directement à DuoNET. Pour les nouveaux élèves, lors de la validation définitive de l'inscription, le conservatoire enverra les codes provisoires pour permettre la création du compte sur : [monespace.duonet.fr](http://monespace.duonet.fr)

### EN CAS DE PROBLÈME, VOUS POUVEZ :

- > visionner le tutoriel à retrouver sur : <https://www.youtube.com/watch?v=9nv4l3EQ0rs/>
- > Dans tous les cas, contacter le service de la scolarité par courriel [fperrin@eurometropolemetz.eu](mailto:fperrin@eurometropolemetz.eu) ou par téléphone **03 57 88 38 38**

## NOS PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES

### ÉCOLE CLAUDE DEBUSSY

29/31 boulevard Paixhans  
Tél. : 03 87 74 12 32  
Directrice : M<sup>me</sup> THOMAS

### COLLÈGE TAISON

35 rue Taison  
Tél. : 03 87 50 12 00  
Principal : M. BATIOU  
Adjointe : M<sup>me</sup> BARBIER

### LYCÉE FABERT

12 rue Saint-Vincent  
Tél. : 03 87 30 03 03  
Proviseur : M. PALLEZ  
Adjointe : M<sup>me</sup> MARTIN-MARCOS

### ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ SAINT - ÉTIENNE, SITE LA MISÉRICORDE

11 rue des Récollets  
Tél. : 03 87 75 45 76  
Directrice primaire : M<sup>me</sup> CHAUMONT  
Directeur collège et lycée : M. GARCIA

### UNIVERSITÉ DE LORRAINE UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES DÉPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

Île du Saulcy  
Tél. : 03 72 74 77 00  
Directrice : M<sup>me</sup> DEUTSCH

### ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE, PÔLE MUSIQUE ET DANSE

2 rue du Paradis  
Tél. : 03 87 74 28 38  
Directrice : M<sup>me</sup> CUEILLE

## ADRESSES ET CONTACTS

### CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ - EUROMÉTROPOLE DE METZ

2 rue du Paradis  
57 000 METZ  
Tél. : 03 57 88 38 38 (accueil)  
**Courriel** : conservatoire@eurometropolemetz.eu  
**Site internet** : conservatoire.eurometropolemetz.eu  
**f** **▶** **◻** **◻** **◻** **Conservatoire Eurométropole de Metz**

### POUR CONTACTER L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE PAR COURRIEL :

**Assistante de direction**  
conservatoire@eurometropolemetz.eu

**Service animation et communication**  
conservatoireanimation@eurometropolemetz.eu

**Médiathèque**  
aditsch@eurometropolemetz.eu

**Service scolarité**  
Logiciel DuoNET  
rubrique « mes démarches/contact »

Vous pouvez également utiliser la rubrique  
« contact » de notre site internet.



## DEVENEZ MÉCÈNE ET BIEN PLUS ENCORE

Le mécénat est un don de votre entreprise à un organisme d'intérêt général qui peut prendre la forme d'un don financier, en nature ou en compétence. Le mécénat donne droit à un avantage fiscal.

Le mécénat c'est aussi devenir acteur de l'attractivité et du dynamisme de son territoire ; s'impliquer dans son environnement social ; s'associer à des valeurs positives.

Au conservatoire Gabriel Pierné, il est possible pour les entreprises de :

- > Soutenir les actions de valorisation artistique : concerts, spectacles, conférences, remises de prix, ateliers découvertes, portes ouvertes...
- > soutenir l'accessibilité à des pratiques artistiques pour tous les publics (publics fragilisés, éloignés de la culture, en situation de handicap...)
- > aider à acquérir de nouveaux outils pédagogiques
- > participer à la restauration d'instruments ou la rénovation d'espaces du conservatoire

Pour plus d'information, contactez **Mélissa Lorge**, chargée de mécénat et partenariats, [mlorge@eurometropolemetz.eu](mailto:mlorge@eurometropolemetz.eu) ou au 03 57 88 32 31

### ILS NOUS SOUTIENNENT DÉJÀ :



**Pierre SCHEID**



**CONSERVATOIRE À  
RAYONNEMENT RÉGIONAL  
GABRIEL PIERNÉ  
EUROMÉTROPOLE DE METZ**

2 rue du Paradis - 57 000 METZ  
T. 03 57 88 38 38

[conservatoire@eurometropolemetz.eu](mailto:conservatoire@eurometropolemetz.eu)

